



Assemblée Générale

Ligue de Bretagne Sport Adapté

Le Samedi 7 Mars 2026

A Yffiniac



Assemblée Générale

**Le Samedi 7 mars 2026 à 10 H
A Yffiniac**

ORDRE DU JOUR

- 9:45h** Accueil
- 10:00h** Atelier d'échanges sur la communication :
- Comment bien communiquer entre les acteurs (coachs, dirigeants, sportifs), sur des groupes d'échanges (Whats'app, Messenger...)**
- 11:30h** Repas offert aux participants par la ligue
- 12:45h** Contrôle des pouvoirs
- 13h00** **Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire**
- Approbation du PV de l'AG du 8 mars 2025
 - Rapport Moral et d'Orientation du Président
 - Rapport de la secrétaire
 - Mise à l'honneur des nouveaux clubs affiliés en 2025
 - Rapport d'Activité
 - Réponses aux questions du Conseil Participatif
 - Rapport Financier : bilan 2025
 - Rapport du vérificateur aux comptes
 - Budget prévisionnel 2026
 - Questions aux élus et présentation des candidats
 - Election des nouveaux candidats au comité directeur
 - Résultats des élections
 - Questions diverses

Nicolas BRUNET

Président de la Ligue de Bretagne Sport Adapté



Rapport moral et orientation du Président LBSA

Première partie : Accueil, Remerciements, Vie associative, Cadre fédéral

Introduction

Chères adhérentes, chers adhérents,

Je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui à l'occasion de notre Assemblée Générale annuelle. Ce temps fort de la vie de notre ligue est avant tout un moment de rencontre, de partage et de réflexion collective. Il nous permet de revenir sur l'année écoulée, de mesurer le chemin parcouru, d'identifier les difficultés rencontrées, mais aussi de valoriser l'engagement et le travail menés par l'ensemble de nos acteurs.

Cette assemblée sera également l'occasion de nous projeter ensemble vers l'avenir, d'échanger sur les enjeux à venir et de continuer à construire, collectivement, un Sport Adapté toujours plus inclusif et porteur de sens sur notre territoire.

Remerciements

Avant d'entrer dans le cœur de nos travaux, je souhaite adresser mes remerciements les plus sincères à l'ensemble des partenaires et acteurs qui, par leur soutien, leur engagement et leur confiance, permettent à la LBSA de poursuivre et de développer ses missions.

- Je remercie tout particulièrement la Région Bretagne, pour son appui financier constant et sa présence à nos côtés tout au long de l'année écoulée.
- Mes remerciements s'adressent également à la DRAJES, pour leur accompagnement, leur écoute et leur soutien financier sur les emplois, en particulier ceux d'Angélique et de Magali, dont ce soutien constituera la dernière année en 2026.
- Je tiens à remercier la Fédération Française du Sport Adapté, notamment pour son rôle dans le cadre de l'Académie du Sport Adapté et pour son soutien à nos projets structurants.
- Je remercie l'ARS dans le cadre du CPOM, qui nous permet de développer le Sport Santé sur notre territoire.
- Je souhaite également remercier le CPSE, pour la coordination du dispositif « Clubs inclusifs » (7 sessions réalisées en 2025). Ce dispositif permet aux clubs de découvrir la pratique des personnes en situation de handicap, de mieux comprendre l'accueil adapté et de repérer les acteurs ressources, tout en distinguant Sport Adapté et Handisport. Les actions de sensibilisation, quant à elles, sont financées par les villes, communes, conseils départementaux ou intercommunalités.
- Je remercie l'ensemble de nos partenaires associatifs et institutionnels, dont l'Agence Nationale du Sport et la FFSA pour leur subvention dans le cadre du PSF, pour la qualité des collaborations engagées à travers les conventions existantes et celles à venir.

- Je souhaite également adresser un remerciement tout particulier à la ville d'Yffiniac pour la mise à disposition gratuite de la salle qui nous accueille aujourd'hui pour notre Assemblée Générale.
- Enfin, je souhaite remercier chaleureusement les élus, les clubs, les bénévoles, les ambassadeurs, les académiciens, les éducateurs, les salariés et bien entendu l'ensemble des sportifs, qui sont au cœur de notre projet fédéral et font vivre, au quotidien, le Sport Adapté sur notre territoire.

Je tiens également à saluer la présence des élus et personnalités qui nous font l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui (nom et fonction).

Par ailleurs, plusieurs d'entre eux ont tenu à nous adresser leurs excuses pour leur absence (nom et fonction).

Importance de la vie associative

À chaque Assemblée Générale, je tiens à rappeler l'importance de la vie associative et du cadre dans lequel s'inscrit le Sport Adapté. Cette année encore, ce temps d'échange collectif en est une illustration essentielle.

L'Assemblée Générale constitue un moment central de la vie de notre association. Elle reflète notre fonctionnement démocratique, fondé sur une gouvernance partagée, collégiale et participative. C'est un espace où chacun peut s'exprimer, débattre et contribuer aux orientations de notre comité.

La vie associative est par nature en mouvement. Certains membres s'engagent sur de nouveaux projets, d'autres rejoignent notre structure et découvrent le Sport Adapté. Cette évolution est saine et nécessaire. Elle suppose de trouver un équilibre entre l'expérience des acteurs historiques du mouvement départemental et l'apport de nouvelles énergies prêtes à s'investir.

Les décisions qui concernent la LBSA ne sont jamais prises de manière isolée. Elles font l'objet de réflexions et d'échanges au sein du Comité Directeur, qui se réunit régulièrement. Ce travail collectif nous permet d'analyser les situations, d'anticiper les évolutions et de définir des solutions adaptées, dans le respect du cadre fédéral et réglementaire.

Le fonctionnement de la LBSA repose également sur une collaboration étroite avec les différentes instances — FFSA et CDSA — ainsi qu'avec nos partenaires territoriaux et les clubs. Ces coopérations sont indispensables pour garantir une action cohérente, efficace et en adéquation avec les besoins du terrain.

Enfin, cette Assemblée Générale est un temps de transparence et de responsabilité. Elle vous permet de prendre connaissance du travail mené par le Comité Directeur et les salariés tout au long de l'année écoulée, d'en débattre, et de vous prononcer, par votre vote, sur la confiance que vous accordez à la gouvernance de la LBSA,

Notre inscription au sein du mouvement fédéral

La LBSA s'inscrit pleinement dans l'organisation fédérale du Sport Adapté. En tant qu'organe déconcentré de la Fédération Française du Sport Adapté à l'échelle régionale, nous portons et mettons en œuvre les missions qui fondent l'action de notre mouvement.

Notre ambition reste inchangée : permettre à toute personne en situation de handicap mental, psychique ou présentant des troubles du neuro-développement de s'épanouir à travers le sport, en

fonction de ses envies, de ses capacités et de son propre parcours. Cette approche dépasse largement la seule pratique sportive, qu'elle soit compétitive ou non. Elle englobe également tout ce qui fait la richesse de la vie associative : l'engagement bénévole, l'arbitrage, les rôles d'ambassadeurs, la participation aux conseils participatifs ou encore l'encadrement.

Il est important de rappeler que l'ensemble de nos actions s'inscrit dans un cadre structurant. Elles découlent du Projet Sportif Fédéral et de sa déclinaison territoriale, qui guide nos orientations et garantit la cohérence de nos interventions. À ce titre, nous nous appuyons sur le Projet Territorial du Sport Adapté breton pour construire et déployer des actions à destination des clubs, des structures et des sportifs du département. Vous pourrez constater que notre engagement s'inscrit pleinement dans cette dynamique territoriale afin de répondre aux besoins identifiés.

Je souhaite également rappeler un élément fondamental de notre identité : la LBSA n'est pas une association comme les autres. Notre reconnaissance d'utilité publique traduit la confiance que l'État accorde à notre mouvement et souligne notre rôle dans la mise en œuvre d'une mission de service public. Cette reconnaissance atteste de notre expertise et de notre responsabilité vis-à-vis des publics que nous accompagnons.

Enfin, cette année revêt un caractère particulier puisqu'elle marque une période de transition. Le Projet Territorial du Sport Adapté a fait l'objet d'un bilan, et un nouveau projet a été élaboré. Celui-ci vous sera présenté et soumis au vote lors de cette assemblée générale, ouvrant ainsi un nouveau cycle pour les années à venir.

Deuxième partie : Événements majeurs

Ressources humaines

L'année 2025, ainsi que le début de l'année 2026, ont été marqués par plusieurs évolutions importantes au sein de l'équipe salariée de la Ligue.

En février 2025, nous avons accueilli Julie au poste de secrétaire. Son arrivée a progressivement permis de soulager l'équipe sur les tâches administratives, offrant ainsi davantage de temps aux salariées pour se consacrer au développement des actions et au volet formation.

Au cours de l'année, Angélique Le Briand a dû s'absenter quelques semaines pour des raisons personnelles. Durant cette absence, l'équipe salariée a su assurer la continuité des activités de la Ligue avec professionnalisme et engagement. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de l'équipe pour son investissement, ainsi qu'Émilie Laissus et Simon pour leur soutien précieux qui a permis de maintenir la dynamique et le bon fonctionnement de la structure.

Depuis le 1er janvier, Émilie Gougeon a vu son temps de travail évoluer avec une répartition à 50 % au sein de la Ligue et 50 % au niveau national auprès de la Fédération Française du Sport Adapté. Cette organisation permet de renforcer le lien entre l'échelon régional et national, notamment sur les projets structurants tels que l'Académie.

Concernant la communication, nous avons fait le choix de recruter Mathilde Morice en alternance sur un BUT Techniques de commercialisation. Son travail contribue déjà à mieux valoriser le Sport Adapté, notamment à travers les réseaux sociaux et la visibilité de nos actions.

Enfin, pour poursuivre le développement de l'Académie et l'accompagnement des clubs, nous avons accueilli Mathilde Girardeau dans le cadre d'un stage long de Master 2 « Intervention et développement social ». En lien avec Émilie Gougeon, elle accompagne notamment les clubs dans la mise en place de conseils participatifs, renforçant ainsi la place des sportifs dans la vie associative.

Projet Territorial Sport Adapté (PTSA)

Sans entrer dans le détail à ce stade, puisque le PTSA vous sera présenté ultérieurement, je souhaite rappeler qu'il constitue la feuille de route politique du Sport Adapté pour les quatre prochaines années.

Le choix d'élaborer un PTSA commun a été décidé conjointement entre les CDSA et la Ligue. Dans ce cadre, nous nous sommes rendus dans chaque département afin de mener un travail de bilan et de réflexion prospective associant l'ensemble des acteurs locaux : clubs, CDSA et Ligue. Ce travail territorial a ensuite été prolongé par une réunion des membres des différents Comités Directeurs, afin de définir collectivement les orientations politiques à venir.

Il a également été décidé, conjointement entre la Ligue et les CDSA, de décliner ce PTSA en plans d'actions différenciés, tenant compte des spécificités de chaque territoire. Concernant la Ligue, notre plan d'actions vous sera présenté lors de l'Assemblée Générale et sera soumis à votre vote.

Je tiens à féliciter l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et le travail collectif réalisé dans le cadre de cette démarche structurante.

Je remercie également Simon ainsi qu'Angélique pour ce travail particulièrement riche et structurant, qui a nécessité un investissement conséquent dans une période où le temps est une ressource rare.

Équipe Technique Régional (ETR)

L'Équipe Technique Régionale entame un nouveau chapitre avec l'arrivée de Maëlle MONNIER à sa coordination. Elle succède à Émilie LAISSUS, qui franchit une nouvelle étape dans sa carrière en devenant l'adjointe de la Directrice Technique Nationale de la FFSA.

Nous souhaitons à cette occasion saluer tout particulièrement l'engagement d'Émilie LAISSUS qui, au-delà de la coordination de l'ETR, a occupé pendant 15 ans les fonctions de Conseillère Technique Nationale au sein de la Fédération Française du Sport Adapté. Son action a été déterminante pour la structuration et le développement du Sport Adapté sur l'ensemble du territoire breton. Par son expertise, son accompagnement des acteurs et son investissement constant, elle a largement contribué à la mise en œuvre des projets fédéraux et à la consolidation de notre réseau régional.

La structuration de l'ETR demeure un objectif stratégique central, car elle constitue le levier essentiel pour structurer et développer le Sport Adapté en Bretagne. Grâce à son expertise technique, l'ETR a pour mission prioritaire de décliner et de mettre en œuvre les actions du PTSA qui lui sont attribuées. Cette organisation collective permet une spécialisation par discipline ou thématique, évitant ainsi qu'un Conseiller Technique Fédéral n'ait à maîtriser seul l'intégralité de nos activités, une charge qui serait incompatible avec la diversité et la complexité de nos pratiques régionales.

Nous pouvons donc nous réjouir de cette continuité dans la coordination de l'ETR et espérons que d'autres techniciens pourront, à l'avenir, s'y investir afin de poursuivre la dynamique engagée et de renforcer encore l'accompagnement des territoires.

Délégation

Cette fin d'année a été marquée par une évolution importante concernant les délégations ministérielles des parasports adaptés. Suite à la publication de l'arrêté du 22 décembre 2025 au Journal officiel, la Fédération Française du Sport Adapté a vu évoluer le périmètre de ses délégations.

Désormais, la FFSA n'est plus délégataire pour trois disciplines : le para-judo adapté, la para-équitation adaptée et le para-triathlon adapté. En revanche, elle se voit confier une nouvelle délégation ministérielle, celle de la para-sarbacane adaptée. La délégation ministérielle correspond à une reconnaissance de l'État permettant notamment d'organiser les championnats de France officiels, de délivrer les titres nationaux et de représenter la discipline au niveau national et international.

Il est essentiel de rappeler que l'inclusion et l'accessibilité des personnes en situation de handicap ne dépendent pas d'une délégation ministérielle. Elles constituent des obligations légales pour l'ensemble des acteurs sportifs. Ainsi, la perte d'une délégation n'empêche ni la pratique, ni l'organisation de rencontres sportives dans le cadre du Sport Adapté.

La FFSA conserve donc la possibilité d'organiser des compétitions fédérales, des rencontres sportives et des événements territoriaux, dès lors qu'ils respectent les règlements fédéraux, les protocoles de sécurité et le cadre assurantiel. Dans cette logique de continuité et de respect du travail des territoires, l'ensemble des compétitions prévues au calendrier de la saison en cours est maintenu. Les championnats nationaux concernés seront organisés sous la forme de championnats fédéraux FFSA, avec des sportifs licenciés, selon les règlements de la Fédération et avec des officiels formés et reconnus.

Ces évolutions n'enlèvent rien à l'expertise historique de la FFSA, fédération spécialiste du sport pour les personnes en situation de handicap mental, psychique ou avec troubles du neurodéveloppement. Elle s'appuie sur un réseau structuré de clubs, de comités et de ligues, forme des encadrants qualifiés et garantit la sécurité ainsi que l'adaptation des pratiques. Cette autonomie organisationnelle constitue une véritable garantie de qualité et de protection pour les sportifs.

Enfin, l'obtention de la délégation pour la para-sarbacane adaptée représente une réelle opportunité de développement pour notre mouvement en région. Si cette discipline se distingue par son accessibilité et sa capacité à répondre à une forte demande des licenciés, son déploiement nécessite un cadre rigoureux. Sa mise en œuvre implique en effet une attention particulière portée aux normes de sécurité, aux protocoles d'hygiène et à un investissement matériel spécifique. Il nous appartient désormais de structurer cette pratique sur le territoire, notamment par l'organisation d'un championnat régional dédié, afin de garantir une offre de pratique de qualité et sécurisée.

Académie

Je souhaite également souligner l'importance de l'Académie, dont l'objectif est d'associer les sportifs et les adhérents au cœur de la vie associative du Sport Adapté.

Pour rappel, notre territoire a été désigné, il y a quelques années, comme région pilote pour la mise en place de l'Académie du Sport Adapté, avec pour ambition de développer la dimension extra-sportive et tout le volet lié à la citoyenneté. Cette expérimentation a permis de proposer de nombreuses actions innovantes en faveur de la participation et de l'engagement des sportifs.

La Bretagne a ainsi fortement contribué à la dynamique nationale, notamment en participant activement à la réalisation de la mesure d'impact de l'Académie du Sport Adapté portée par la Fédération Française du Sport Adapté. Cette contribution met en lumière notre capacité à répondre aux besoins et aux envies des adhérents, au-delà de la seule pratique sportive.

L'année 2025 constituait toutefois la dernière année de l'aide exceptionnelle accordée au titre de région pilote. Malgré cela, la Ligue souhaite maintenir cette dynamique et poursuivre le développement des projets engagés, en recherchant de nouvelles ressources financières pour en permettre la pérennité.

Enfin, afin de prolonger ce projet avec un rayonnement national, Émilie a désormais une répartition de temps de travail à 50 % en Bretagne et 50 % au niveau national. Dans ce contexte, le recrutement d'un alternant s'est avéré nécessaire pour soutenir la mise en œuvre et la continuité des actions sur notre territoire.

Référent APS

Comme évoqué l'an dernier, une nouvelle mission nous a été confiée : la mise en œuvre des formations des Référents APS au sein des établissements médico-sociaux accueillant notre public. Cette mission, confiée par l'ARS Bretagne depuis octobre 2024, est toujours en cours de déploiement. Elle a constitué une part de notre activité de formation tout au long de l'année 2025.

Notre objectif est désormais de structurer notre organisation afin d'être en lien direct avec ces référents APS. Il s'agit de nous positionner comme des acteurs experts du sport pour notre public et de l'inclusion, capables d'accompagner et de conseiller les établissements dans le développement de l'activité physique et sportive adaptée et notamment les orienter progressivement vers notre fédération, la Fédération Française du Sport Adapté, afin de favoriser l'inscription de leurs publics dans une pratique sportive structurée, durable et fédérale.

Concernant l'animation du réseau des référents APS, il convient de préciser que cette mission relève désormais du pilotage des SDJES. Notre rôle se concentre donc principalement sur la formation et l'accompagnement des référents.

Championnats régionaux

Je souhaite revenir sur la dimension compétitive du Sport Adapté. Chaque année, nous nous efforçons de mettre en place un championnat régional pour chaque discipline. Il est important de rappeler que la spécificité de notre fédération réside dans son caractère pluridisciplinaire, ce qui complexifie l'organisation de ces compétitions.

Depuis plusieurs années, notre volonté est de nous appuyer sur les clubs partenaires pour l'organisation, avec le soutien, lorsque cela est possible, des CDSA. À ce titre, je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des acteurs qui se sont engagés dans l'organisation de ces championnats. La

Ligue se positionne comme coordinatrice des championnats régionaux et accompagne leur mise en œuvre. Concrètement, nous aidons à la gestion des dossiers d'inscription, à la réalisation des affiches, à la fourniture des médailles et au financement des goûters. L'ensemble de ces éléments est d'ailleurs détaillé dans le cahier des charges.

Cependant, nous constatons aujourd'hui des difficultés croissantes pour trouver des clubs partenaires prêts à s'investir dans l'organisation. En l'absence de club organisateur, la responsabilité reviendrait entièrement à la Ligue. Or, une telle situation nécessiterait des moyens humains et financiers dont nous ne disposons pas actuellement. À terme, cela pourrait avoir un impact important et fragiliser le fonctionnement de notre structure.

Je souhaitais vous en informer, car l'organisation sur la saison en cours a déjà été complexe et nous restons préoccupés pour les années à venir. Nous vous invitons donc à vous positionner rapidement afin de permettre aux sportifs de poursuivre leur pratique dans de bonnes conditions.

Conclusion

En conclusion, je souhaite souligner que l'année écoulée a été riche en défis et en évolutions, tant au niveau humain qu'organisationnel et stratégique. Grâce à l'engagement de nos salariées, bénévoles, clubs, partenaires et instances, la LBSA a su maintenir et développer ses actions au service du Sport Adapté sur l'ensemble de la région. Nous poursuivons notre travail avec la même détermination et responsabilité, en consolidant nos partenariats, en accompagnant les clubs et CDSA, en mettant en œuvre les orientations du nouveau Projet Territorial du Sport Adapté.

Je vous remercie toutes et tous pour votre implication, votre confiance et votre soutien, qui constituent le socle indispensable à la réussite de notre mission collective. Ensemble, continuons à faire du Sport Adapté un vecteur d'inclusion, de partage et d'épanouissement pour toutes et tous.

BRUNET Nicolas

Président de la Ligue de Bretagne du Sport Adapté

Rapport de la secrétaire

Assemblée Générale – Ligue de Bretagne du Sport Adapté

Ce rapport couvre l'exercice administratif 2025 et la saison sportive 2024-2025.

En ma qualité de secrétaire élue de la Ligue de Bretagne du Sport Adapté, je vous présente le rapport d'activité administrative pour l'année 2025.

1. Membres du Comité Directeur de la Ligue de Bretagne du Sport Adapté

Lors de l'Assemblée Générale 2025, Virginie Labarre a rejoint le Comité Directeur, qui est désormais composé de neuf membres :

- Nicolas Brunet - Président
- Marie-Hélène Decouard - Trésorière
- Françoise Provost - Trésorière adjointe et référente Académie
- Sarah Piet - Secrétaire
- Christophe Lorguilloux - Référent Calendrier
- Simon Merdrignac - Référent Formation et Ressources Humaines
- Emmanuel Polge - Référent Equipe Technique Régionale
- Gwenn Fontanini - Référent Communication Adaptée
- Virginie Labarre - Référente « Féminisation »

2. Vie statutaire et administrative de la Ligue

Au cours de cette année, plusieurs temps de travail ont été organisés :

- La tenue de 6 réunions de Comité Directeur
 - 15 janvier 2025 à distance uniquement
 - 29 janvier 2025 en présentiel et à distance
 - 25 mars 2025 à distance uniquement
 - 13 juin 2025 en présentiel
 - 01 octobre 2025 en présentiel
 - 17 décembre 2025 en présentiel
- La tenue de réunions de travail sur le Projet Territorial Sport Adapté
 - Réunion des clubs CDSAs et Ligue 14 juin 2025 en présentiel
 - 1 réunion en présentiel LBSA
 - 1 réunion à distance LBSA + CDSAs
 - 4 réunions en présentiel. 1 par département
 - 1 réunion en présentiel LBSA + CDSAs
 - Au moins une réunion à distance par CDSA
- Présences aux Assemblées générales des CDSA du territoire
- Réunions de refonte du site internet
- Réunion des présidents de ligue et de comité

3. Ressources Humaines

En 2025 : six professionnels ont travaillé à la ligue.

- Angélique Le Briand - Directrice et missionnée sur le PERF
- Magali Stevant – CTF, missionnée sur la formation et le calendrier
- Émilie Gougeon – Chargée de projet, missionnée sur l'Académie du Sport Adapté
- Julie Le Not - Secrétaire administrative, missionnée sur l'organisme de formation, et la gestion administrative de la Ligue
- Mathilde Morice – Alternante, chargée de communication
- Mathilde Girardeau – Stagiaire, missionnée sur l'Académie du Sport Adapté

Dans le cadre des missions d'animation du réseau, de coordination et de formation des référents activités physiques et sportives (APS) dans les établissements, nous avons recruté Julie afin de décharger Magalie sur les différentes tâches administratives qui lui incombaient pour cette mission. Cependant, les missions initialement données par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont été réévaluées. Julie reste missionnée sur des missions administratives pour les référents APS, mais également pour les formations, pour les championnats régionaux, pour les clubs inclusifs. En 2025 Julie était en mi-temps à la ligue de Bretagne du Sport Adapté. Son poste évoluera vers un 80 % en 2026.

Au cours de l'année 2025, les postes de travail ont été réorganisés afin d'améliorer les conditions d'exercice des salariés.

4. . Outil de travail collaboratif

En 2025, nous avons mis en place l'outil **Plaud**, qui nous accompagne désormais dans :

- La prise de notes lors des réunions
- La synthèse des échanges
- La structuration des comptes rendus

Cet outil contribue à optimiser l'organisation interne.

5. . Equipe Technique Régionale


L'Équipe Technique Régionale a été relancée au cours de l'année.

- Une première réunion s'est tenue à la fin de la saison sportive 2024-2025 avec les conseillers techniques fédéraux des départements et de la Ligue afin d'organiser la reprise des travaux.
- Une seconde réunion s'est tenue au début de la saison sportive 2025-2026.

À noter également l'arrivée de Maëlle en tant que nouvelle Conseillère Technique Nationale.

6. Données clés de la Ligue

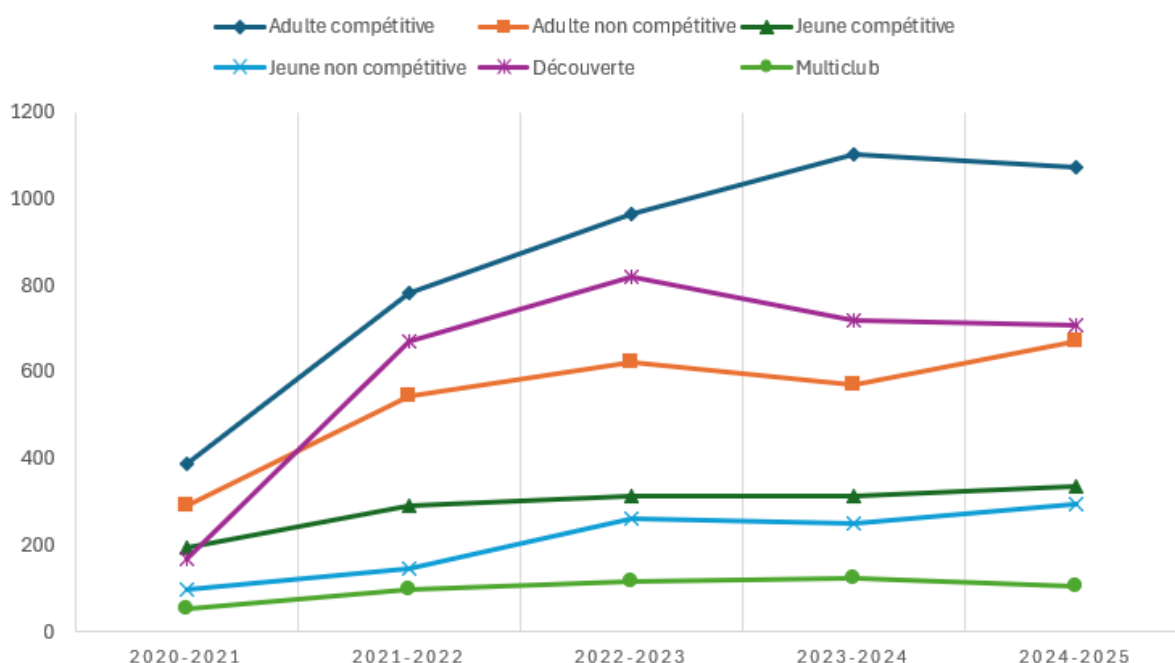
 Nombre total de licences

 **3 529 licences** enregistrées en Bretagne dont 3200 licences sportives. Ce chiffre est en légère diminution par rapport à l'exercice précédent.

Répartition des types de licences

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Adulte compétitive	390	783	964	1102	1074
Adulte non compétitive	291	543	624	569	673
Jeune compétitive	194	290	315	312	337
Jeune non compétitive	98	147	262	252	295
Découverte	170	671	820	720	710
Multiclub	52	99	117	124	105
Autres pratiquants					6
Total	1195	2533	3102	3079	3200

RÉPARTITION DES TYPES DE LICENCES
EN FONCTION DES SAISONS SPORTIVES



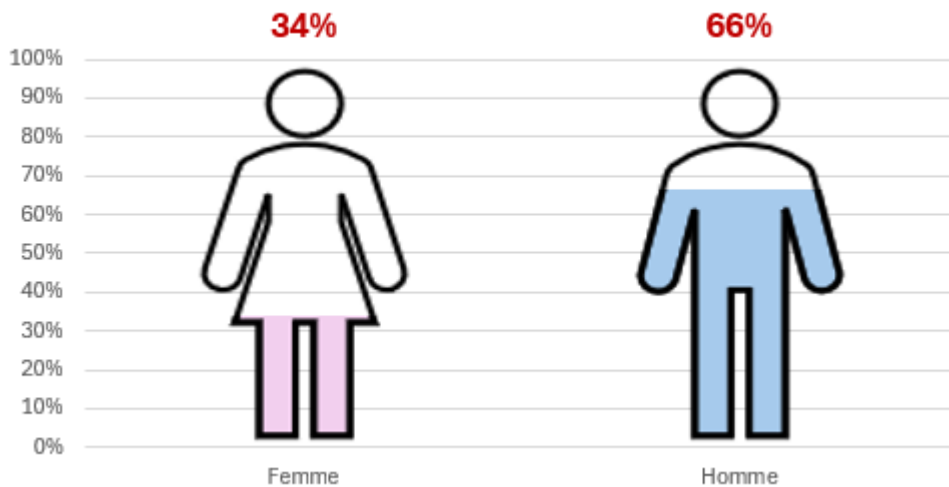
On observe une légère augmentation globale du nombre de licences, principalement sur les licences adultes non compétitives et les licences jeunes.

À l'inverse, les licences adultes compétitives ainsi que les licences découverte et multiclub ont légèrement diminué en nombre.

Il convient également d'ajouter 6 licences relevant de la catégorie "autres pratiquants".

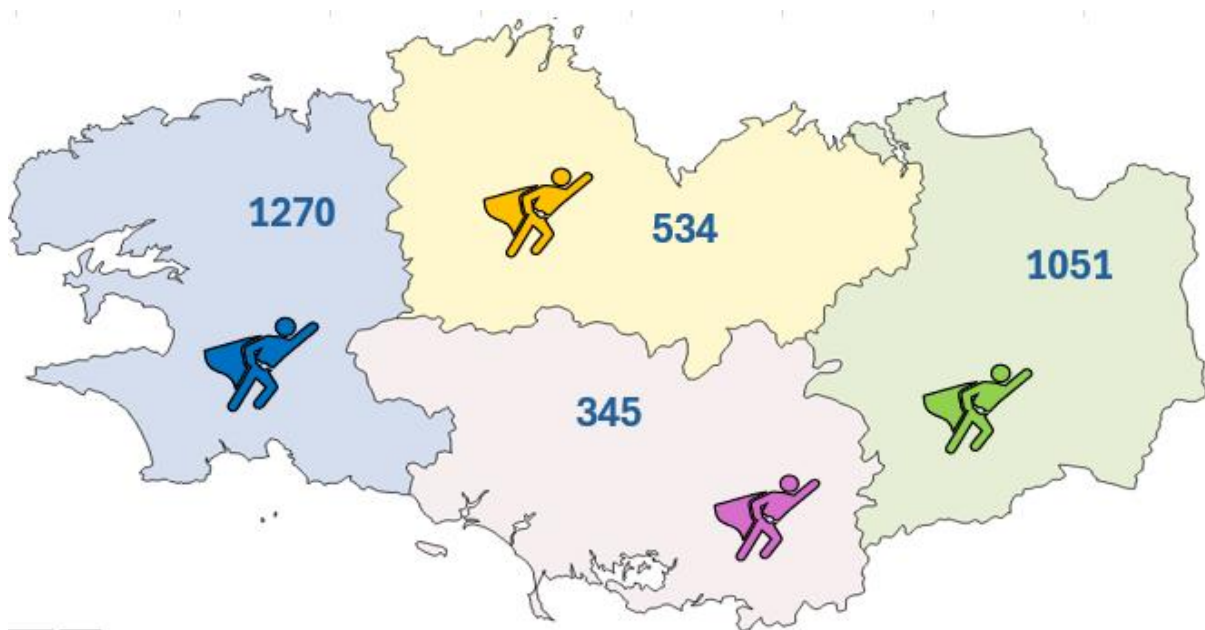
Répartition hommes - femmes

Chez les sportives et sportifs :



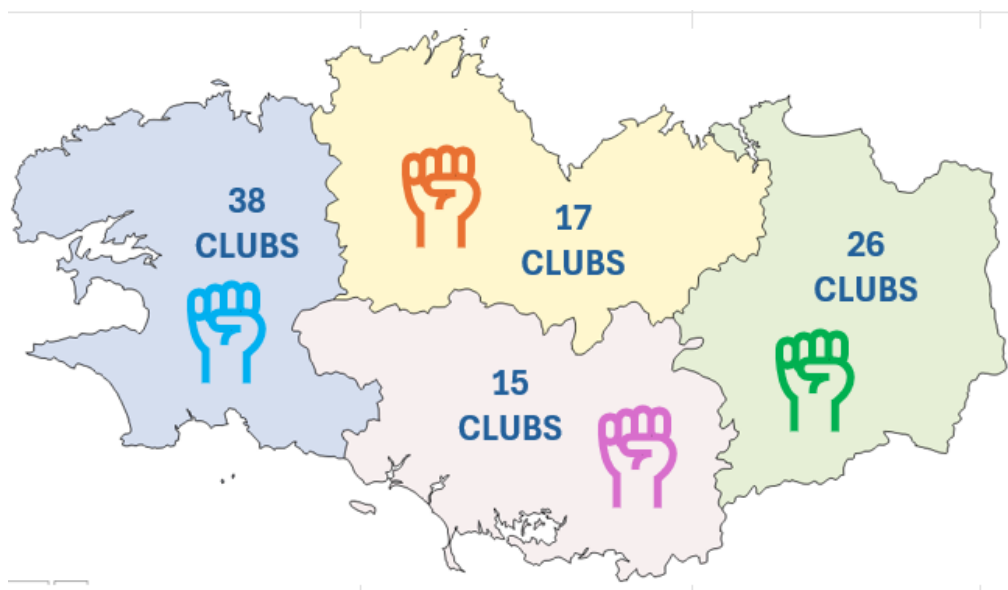
Concernant la répartition Hommes – Femmes chez les licenciés, il y a sur le territoire 2325 sportifs et 1204 femmes. La pratique reste donc majoritairement masculine.

Répartition des sportifs par département



Le Finistère est le département comptant le plus grand nombre de licenciés avec 1 270 sportifs, suivi de l'Ille-et-Vilaine avec 1051 sportifs, des Côtes-d'Armor avec 534 sportifs et du Morbihan avec 345 sportifs.

Répartition des clubs par département



La répartition des clubs suit la même dynamique territoriale :

- Finistère : 38 clubs affiliés
- Ille-et-Vilaine : 26 clubs affiliés
- Côtes-d'Armor : 17 clubs affiliés
- Morbihan : 15 clubs affiliés

7. Situation Nationale

Au niveau national, la Bretagne se positionne comme la **neuvième région française en nombre de licenciés**, confirmant ainsi son dynamisme et son engagement en faveur du développement du Sport Adapté.

Je remercie Julie, salariée administrative, pour son aide dans la préparation de ce rapport.

Sarah Piet
Secrétaire de la Ligue de Bretagne du Sport Adapté

Rapport Adapté de la Secrétaire

Assemblée Générale

Ligue de Bretagne du Sport Adapté Exercice sur la saison 2024 - 2025

1. Qui dirige la ligue



Le Comité Directeur est composé de 9 personnes.



Nicolas Brunet est le président de la Ligue de Bretagne du Sport Adapté.



Sarah Piet est la secrétaire de la Ligue de Bretagne du Sport Adapté.



Marie-Hélène est la trésorière de la Ligue de Bretagne du Sport Adapté.



Françoise est la trésorière adjointe de la Ligue de Bretagne du Sport Adapté.



Simon est au comité directeur de la Ligue de Bretagne du Sport Adapté.

Simon s'occupe de la formation et du suivi des salariés.



Gwenn est au comité directeur de la Ligue de Bretagne du Sport Adapté.

Gwenn s'occupe de la communication adaptée.



Manu est au comité directeur de la Ligue de Bretagne du Sport Adapté.

Manu s'occupe de l'Équipe Technique Régionale.



Christophe est au comité directeur de la Ligue de Bretagne du Sport Adapté.

Christophe s'occupe du Calendrier.



Virginie est au comité directeur de la Ligue de Bretagne du Sport Adapté.

Virginie a rejoint la Ligue en 2025.

2. Le travail de la Ligue cette année

Les réunions du comité directeur servent à prendre des décisions pour le Sport Adapté en Bretagne.



Il y a eu 6 réunions pour le comité directeur.



Il y a eu aussi des réunions avec les comités des départements bretons.



Il y a eu des réunions avec la Fédération Française du Sport Adapté.

3. Les salariés de la Ligue

En 2025, 6 salariés ont travaillé à la Ligue. Les salariés travaillent sur :



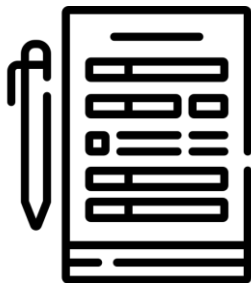
L'organisation de compétitions.



La formation.



La communication.



L'administration.



Le haut niveau.



L'Académie

4. Combien il y a de licenciés



Il y a 3 200 sportifs en Bretagne.



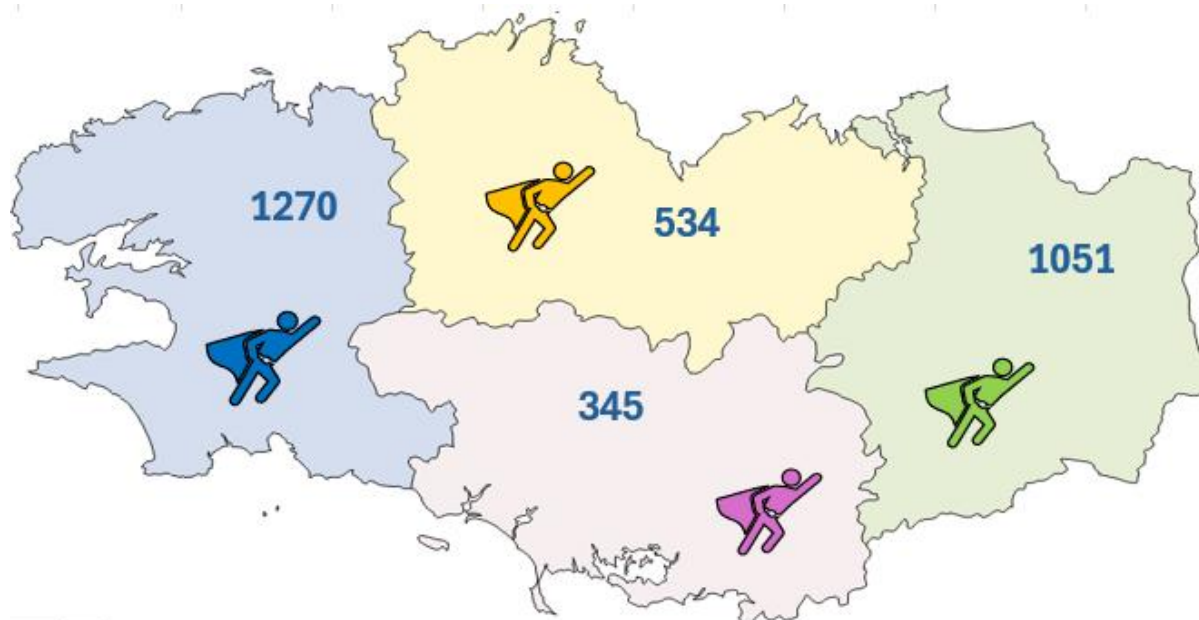
Encore une augmentation significative de 121 licences sportives – 152 licences en général



Il y a 2325 licenciés hommes.



Il y a 1204 licenciées femmes.



Dans le Finistère il y a :

- 38 clubs.
- 1270 sportifs.

Dans l'Ille et Vilaine il y a :

- 26 clubs.
- 1051 sportifs.

Dans les Côtes d'Armor il y a :

- 17 clubs.
- 534 sportifs

Dans le Morbihan il y a :

- 15 clubs.
- 345 sportifs.

5. Au niveau de la France



La Bretagne est la 9ème région de France en nombre de licence.

Merci Julie pour l'aide dans la préparation du rapport.

Sarah Piet
Secrétaire de la Ligue de Bretagne du Sport Adapté

Rapport d'Activité

Retour sur les actions menées par la Ligue :

L'Équipe Technique Régionale (ETR)

Après une période à l'arrêt, l'ETR est relancée depuis fin août 2025. Un séminaire de 2 jours a été mis en place par la ligue, avec pour objectifs de ré-impulser une dynamique collective, mais également mieux se connaître pour mieux collaborer et amorcer des projets communs pour commencer à définir la feuille de route 2025-2026. Ce séminaire a été animé avec l'intervention de Marion Zacharie, formatrice en apprentissage expérientiel du CREPS Auvergne Rhone Alpes (AURA) et ancienne coordinatrice de l'ETR AURA dans le cadre de missions de Conseillère Technique Nationale à la FFSA. Le bilan de ce séminaire a été très positif et apprécié des différents participants.

L'ETR a pour mission de :

- Assurer la coordination des actions qui lui sont attribuées dans le cadre du Projet Sportif Territorial,
- Élaborer un calendrier sportif coordonné sur l'ensemble du territoire breton ; faire le lien avec les Commissions Sportives Nationales,
- Coordonner les formations,
- Coordonner les para disciplines adaptées, les projets spécifiques / programmes fédéraux (ex : Sport Santé, Activités Motrices, Sport Adapté Jeunes...),
- Mettre en œuvre un dispositif d'accès au haut-niveau avec le PERF.

L'ETR est composée d'acteurs techniciens sportifs :

- Des salariées de la Ligue (Angélique et Magali),
- Des salariés des Comités départementaux,
- De bénévoles ou salariés de clubs.

Les Missions ETR et le nombre de jours prévisionnels par acteurs sont en cours de formalisation sur une proposition de feuille de route individuelle.

L'ETR est coordonnée par Maelle Monnier (DRAJES Bretagne), en collaboration avec Emmanuel Polge en tant qu' élu référent ETR. Christophe Lorguilloux collabore également à son fonctionnement pour la partie calendrier ainsi que Simon Merdrignac pour la partie formation.

Missions ETR pour les membres de la Ligue :

- Angélique référente para tennis de table adapté, PERF, féminisation
- Magali référente para football adapté, calendrier et formation

Sport Santé

La collaboration avec l'ARS lancée en 2020 avec la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen a été renouvelé pour 3 années en 2024, le premier CPOM se terminant en 2023.

Ce CPOM met l'accent sur l'accompagnement des référents APS en ESMS.

Le CPOM actuel tourne autour de 3 missions :

1. Sensibiliser à l'importance de l'activité physique des personnes en situation de handicap mental / psychique / troubles de l'adaptation
2. Évaluer la condition physique et proposer des APSA régulières
3. Former les référents APS en ESMS et les accompagner dans la mise en place de projets en APSA

Sa reconduction et son évolution sont passées par plusieurs échanges avec la représentante de l'ARS.

ZOOM sur les formations « Référents APS en ESMS » dans l'onglet FORMATION.

Ce CPOM vise à la mise en œuvre d'actions par les CDSA et la Ligue.

Calendrier sportif

Référents régionaux :

BILAN REFERENT COMPETITIONS 2025

Christophe Lorguilloux : élu CODIR LBSA

Rôle :

- Mise en place et suivi sur la présence des élus et des ambassadeurs lors des championnats régionaux
- Convocation des élus et ambassadeurs
- Relais de Magali auprès du CODIR pour remonter les informations sur l'organisation des compétitions
- Soutien auprès de Magali pour la mise en place des championnats régionaux

Pour l'année 2025 nous avons souhaité que les élus et des ambassadeurs soient présents sur chacune des compétitions se déroulant sur le territoire de la ligue.

Ainsi sur les 15 épreuves déroulées, toute n'ont pas été couverte à cause des lieux d'habitation des élus et des ambassadeurs ainsi que les problèmes de transport ont été un gros souci pour certains.

Magali Stevant : CTF LBSA

Rôle :

- Coordination des championnats régionaux sur le territoire et mise en ligne sur le site de la FFSA
- Mise en lien avec les ligues voisines pour les modalités de qualification
- Suivi de la communication en lien avec Mathilde Morice
- Valide et appose le visa et signature pour l'engagement sur les championnats de France

Julie Le Not : Salariée sur des missions administratives. Julie a rejoint l'équipe en février 2025 pour aider assurer le suivi administratif des dossiers d'engagement pour les championnats régionaux

Rôle :

- Elaboration, diffusion des dossiers d'engagement et fiches d'inscription aux associations et transmission des inscriptions au CDSA et club
- Préparation et acheminement des récompenses
- Envoi des résultats aux clubs + CSN + mise en ligne sur le drive

Emilie Laissus puis Maelle Monnier, en tant que CTN interviennent sur la coordination de l'ETR et Angélique Le Briand en tant que directrice dans le management de l'équipe des salariés de la ligue.

Mathilde Morice en tant qu'alternante communication depuis septembre 2025

Elaboration du calendrier sportif :

Les associations ont été consultées pour faire acte de candidature pour l'organisation d'un championnat régional.

Résultats : Nous avons eu 4 retours pour 15 championnats régionaux.

35 : 2 BCP Fougères Badminton – Thorigné Fouillard TT

29 : 1 TC Quimper Tennis

22 : 1 : ASAB TT - TC Languoux (en retard) : tennis

56 : 0

+ ASB : tournoi interrégional para futsal adapté (décembre) et tournoi interrégional para foot à 7 adapté (juin)

Nous invitons donc les associations à se manifester davantage pour devenir encore plus acteur de leur pratique.

Réunion de préparation en présentiel le 13 mai 2025 au siège de la ligue à Ploufragan

Présents :

Angélique Le Briand (Directrice LBSA – Présentation des classifications et Perf) – Camille Gelebart (CTF CDSA 35) – Aurélien Gérard (CTF CDSA 22) – Sabrina André (CTF CDSA 22) - Raphaël Le Maléfan (Service civique CDSA22) – Per Yan Lapart (CTF CDSA 29) – Sébastien Jaffrès (Ex Elu Coordonnateur calendrier CDSA 29 Adultes) – Laurent Taulen (Elu Coordonnateur calendrier CDSA 29) – Simon Merdrignac (Elu CODIR LBSA Référent formation) en suppléance de Christophe Lorguilloux en visio – Magali Stevant (CTF LBSA Coordinatrice calendrier sportif)

Excusés : Emilie Laissus (CTN - DRAJES Bretagne) - Christophe Lorguilloux (Elu CODIR LBSA Référent calendrier)

Absent : Thierry Le Maguet (Agent de développement CDSA 56)

Objectifs de la réunion :

- Fixer les enjeux du calendrier
- Réaliser les bilans de la saison 2023-2024
- Définir le process de la mise en ligne
- Définir les rôles de chacun
- Etablir le calendrier régional des compétitions

I - Les enjeux du calendrier

1. Assurer la sécurité des pratiquants sur la temporalité des disciplines au niveau des calendriers sportifs > envoi des calendriers à Magali
2. Eviter de déclarer toutes les manifestations à la Préfecture en les inscrivant au calendrier en ligne de la FFSA qui fait foi. La mise en ligne doit être réalisée en début de saison (septembre) puis réactualisée, bien préciser si le domaine compétitif ou non (**la mise en ligne pour les inters départementaux se fait par le CDSA**)
3. Assurer les qualifications pour les championnats de France pour les sportifs du territoire
4. Assurer une cohérence territoriale sur les disciplines, les dates et les manifestations
5. Soutenir les rencontres sportives portées par les clubs affiliés FFSA au niveau des sportifs, des officiels ... Ce n'est pas aux autres FD d'organiser les rencontres > Contraintes des délégations et expertise

En amont de la réunion, nous avons demandé à chacun des départements d'effectuer un bilan sur ce qui a été réalisé sur leur territoire. Seul le CDSA 35 a transmis son bilan. Les CDSAs 29 et 22 l'ont fait lors de la réunion. Absence d'éléments pour le CDSA 56.

Le Bilan est + sur les présences des élus lors des manifestations régionales

Remise des récompenses (médailles et/ou coupes) avec les ambassadeurs, lien avec les élus locaux

Les ambassadeurs sont souvent nombreux et se sentent très bien pour remettre les médailles et sont ravis de le faire
Pas forcément toujours évident pour Christophe qui a plusieurs casquettes entre sportif – ambassadeur – élu

Si les élus de la ligue sont absents > élus du CDSA organisateur avec ou sans les ambassadeurs à la demande du comité directeur de la Ligue.

Remarques complémentaires :

- **Les factures** établies en fin de saison arriveraient tardivement (trop éloignées des championnats). Souhait d'avoir une facturation plus régulière 2 à 3 fois dans la saison sportive ou directement au club organisateur qui récolterait l'argent le jour de la manifestation.
- **Vigilance : Pour le régional Tir à l'Arc, le règlement pour la participation des sportifs a été fait directement auprès du club des Archers de Guipavas**

Echanges sur l'appel à candidature et au peu d'intention de candidatures sur les championnats régionaux

- Le CDSA 29 donnent aux clubs qui portent les championnats 100 €/manifestation s'ils sont en autonomie et si transmission d'un bilan. En cas de présence et/ou de temps de préparation du CTF = pas de partie financière ou à discuter. Les objectifs sont :
 - un résultat financier pour l'organisation de la manifestation à minima à l'équilibre
 - un nouvel acte de candidature pour la saison suivante
- Les CDSAs présents souhaitent faire remonter la nécessité de construire un argumentaire pour inciter les clubs à candidater sur les championnats régionaux ou à revoir sa position sur l'apport financier.

L'argumentaire est aujourd'hui le suivant et figure dans le cahier des charges :

- Les championnats régionaux sont la modalité de qualification pour les Championnats de France
- La LBSA prend en charge le coût financier des médailles et coupes
- La Ligue assure l'harmonisation des récompenses sur l'ensemble du territoire breton
- La Ligue assure la prise en charge financière en partie des frais pour la restauration des bénévoles (3€/personne) et des goûters des sportifs (1€/personne)
- La Ligue assure l'uniformité pour la partie administrative : des dossiers d'engagement, fiche d'inscription... et la diffusion, relance des dossiers et affiche à l'ensemble des associations bretonnes
- La Ligue assure l'uniformité pour la partie communication (affiche, communiqué de presse, invitations institutionnelles (Comité Régional...))
- La ligue, selon les ressources humaines et les besoins, peut mettre à disposition un salarié (CTF, chargé de com, chargé de projet Académie...)
- La Ligue assure la centralisation, le suivi des inscriptions et la transmission des inscriptions
- La Ligue assure la convocation des élus et ambassadeurs
- La Ligue assure la réception et l'envoi des résultats aux clubs et CSN
- La Ligue assure la centralisation des résultats qui permet l'apposition des visas pour les championnats de France

III – Process calendrier

Le calendrier des CDSA doit être mis en ligne en début de saison (septembre) et transmis à la ligue

CDSA	LBSA	FFSA
Jusqu'à 2 Départements	A partir de 3 Départements	
	Région	
	Inter région	DTN > CSN > LBSA

Pour organiser un inter région, la demande doit être formulée auprès de la ligue

Après validation par l'ETR, la ligue sollicite ensuite la Direction Technique Nationale qui interroge la Commission Sportive Nationale qui donne ou pas l'accord

Si autorisation, le retour se fait auprès de la ligue qui inscrit le championnat en ligne et fait le retour au club et CDSA

Bien détailler la demande et définir les régions à qui on ouvre

La LBSA vérifie les classifications et la conformité avec les règlements FFSA

IV – Qui fait quoi ?

Organisation d'un championnat régional				
	LBSA	CDSA	Référent ETR	Club support
Avant la compétition	Coordination calendrier si changement + inscription en ligne	Lien avec le club Fixe la date et le lieu Accompagnement Respect cahier des charges	Contenu technique	Bénévoles Résa infrastructures / salle
Dossier d'inscription	Début Septembre : Envoi dossier type au club organisateur, CDSA + réf ETR - CL M-3 : relance J-40 Diffusion aux clubs	Accompagnement du club	Valide la partie technique	Remplit les parties non techniques / logistique
Communication	Affiches + réseaux sociaux + site internet Invitation Conseil Régional Communiqué de presse au niveau régional + diffusion	Partage sur les réseaux sociaux + site internet Transmet banderoles Conseil Régional + FFSA	Informe la ligue sur les horaires S'assure des médailles	Partage sur les réseaux sociaux + site internet club Invitation Mairie – partenaires Transfert le communiqué de presse au niveau local
Inscriptions	Vérifie la prise de licence des officiels J-10 : Réception des inscriptions J-10-J-8 Transfert des inscriptions au réf ETR + club + CDSA + CL	Si absence de référent ETR > vérification des licences	Assure les vérifications techniques Responsable de l'organisation technique Responsable de la Convocation des officiels (Récupère les listes	

<p>Médailles : disciplines individuelles</p> <p>Médailles + coupe : disciplines collectives</p>	<p>Prépare et organise l'acheminement des récompenses médailles/coupes et envoie un mail de confirmation au club organisateur et CDSA</p>		<p>+ envoi à la LBSA + s'assure de la formation)</p> <p>Vérifie les licences</p> <p>Demande et gère le nombre et l'acheminement des médailles avec LBSA</p> <p>Retourne les médailles à la LBSA non utilisées</p>	
<p>Jour J</p>	<p>S'assure de la présence d'un élu de la LBSA</p> <p>Effectue la remise des médailles</p> <p>Assure le lien et la convocation des ambassadeurs</p>		<p>Se porte garant du règlement sportif</p> <p>Vérifie le nombre d'inscrits par club</p>	<p>Prend en charge et refacture à la LBSA les repas des bénévoles, des arbitres en référence au barème</p> <p>Assure le goûter des sportifs</p> <p>Accueille les élus locaux avec les élus de la LBSA, la presse, les partenaires</p>
<p>Après la compétition</p>	<p>Envoi des résultats aux clubs + CSN si pas de réf ETR</p> <p>Facture aux clubs ou CDSA les participations aux différentes disciplines</p>	<p>Envoi des photos sur WhatsApp</p>	<p>Envoie des résultats signés à la LBSA + dossier championnat de France + copie CSN</p>	<p>Envoie facture à la LBSA des repas / goûters sous 15 jours</p> <p>Envoie les photos avec les banderoles à la LBSA</p> <p>Diffuse dans la presse</p>
<p>France</p>	<p>J-10 Valide et appose le visa et signatures pour l'engagement – (boite mail de la ligue)</p> <p>Renvoie au club avec les résultats des régionaux</p>	<p>Si réf ETR absent : CTF vérifie les licences et les participations ou qualifications aux épreuves</p>	<p>Si réf ETR présent : vérifie les licences et les participations ou qualifications aux épreuves</p>	<p>Envoie au CDSA</p>

Compte tenu, du peu d'intentions de positionnement pour l'organisation d'un championnat de Bretagne, chaque CDSA devait consulter leurs associations pour les inviter à devenir 1 club partenaire organisateur avec la ligue et ainsi avoir une modalité de qualification sur le territoire breton.

Autres infos :

La LBSA invite les CDSAs et les clubs à suivre les webinaires pour l'évolution des classifications le 27/05 à 11h ou le 02/06/ à 17h – Cf. de la FFSA su 16/05/2025

Les nouvelles classifications seront effectives à la rentrée de la saison 2025-2026 avec une classification supplémentaire DE

Points transmis au CODIR

La LBSA prend acte de n'avoir reçu aucune candidature de clubs pour les disciplines ci-dessous et que les CDSAs présents lors de la réunion 22-35-29 ne souhaitent pas soutenir l'organisation d'un championnat régional

- **Natation SAJ et Adultes**
- **Judo**

La LBSA se rapproche des ligues voisines pour les modalités de qualification sur certaines disciplines et proposer des championnats interrégionaux.

Vigilance sur la saison 2025-2026 sur les règlements des disciplines. Certains sont en cours de modification et seront donc à prendre compte dès septembre 2025.

L'absence d'ETR a été préjudiciable sur les échanges pour l'organisation de certains championnats régionaux.

L'objectif de cette réunion et de l'élaboration du calendrier sportif était d'harmoniser la répartition des compétitions sur tous les départements.

Pour la saison 2025-2026 : 13 championnats de Bretagne

Le 56 recevra 1 championnat – para aviron adapté indoor – Pas de participant

Auray natation s'étant positionné tardivement pour l'organisation d'un championnat de Bretagne, le club organisera une journée loisir avec prises de perf

Le 35 recevra 3 championnats : Escalade – Aviron outdoor - Badminton

Le 22 recevra 5 championnats : Cross SAJ – Cross adultes – Pétanque – Kayak - Basket

Le 29 recevra 4 championnats : Tir à l'arc – TT – Tennis - Athlé

Le PAC souhaitait organiser un championnat inter régional para rugby adapté. Cependant étant dans l'irrespect du cahier des charges de la ligue, le PAC organisera en autonomie et sans soutien son tournoi. Tournoi annulé par manque de participant

La prochaine réunion du calendrier sportif a été fixée au 12 mai 2026.

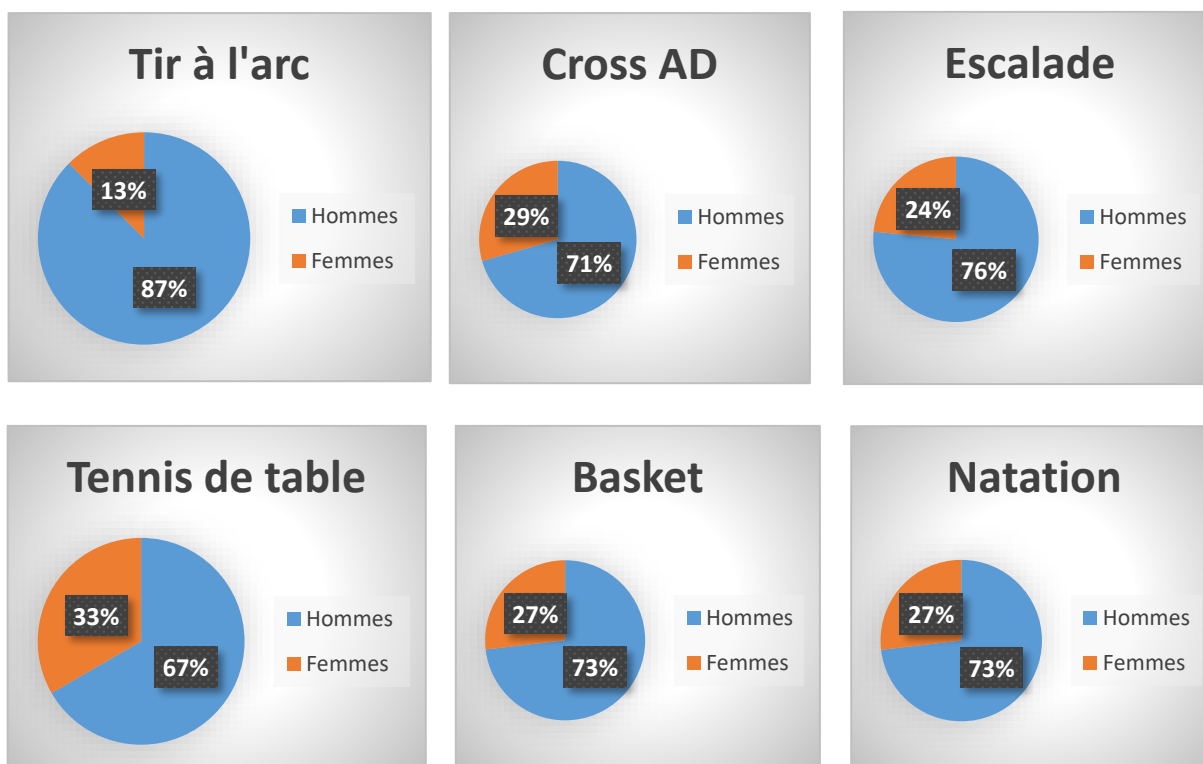
Voici un tableau récapitulatif des compétitions sur l'année civile 2025 :

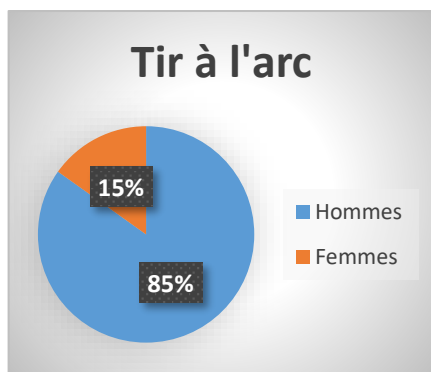
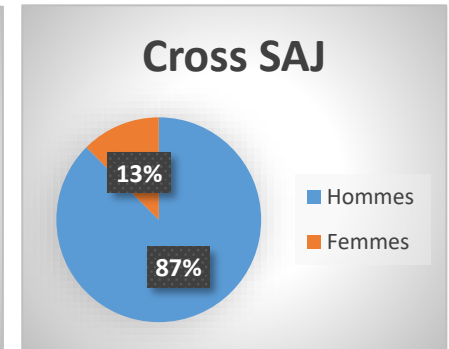
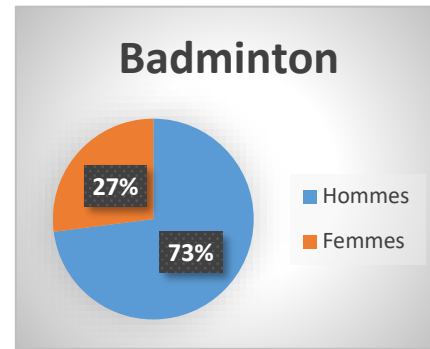
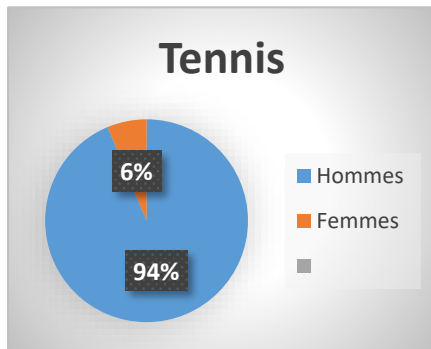
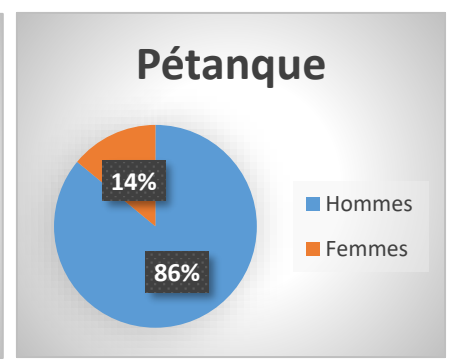
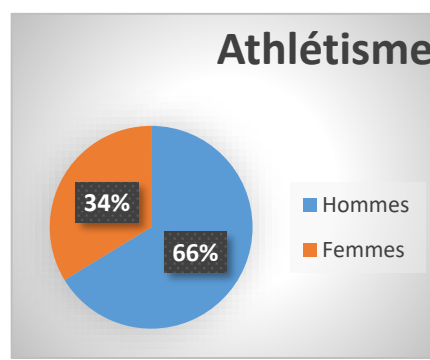
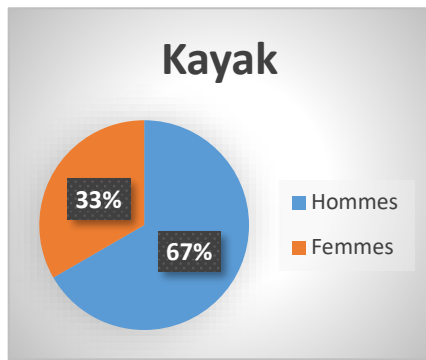
Saison	Nombre de championnat	Discipline	Nombre de participants			Nombre de Podiums	Nombre de clubs
			Femmes	Hommes	Total		
2024 2025	1	Tir à l'Arc	3	21	24	13	6
	2	Cross	10	24	34	25	8
	3	Escalade	4	13	17	17	3 (VOL)
	4	Tennis de Table	22	44	66	29	10
	5	Basket	22	60	82	12	10
	6	Natation	8	10	18	38	6 (1PDL)
	7	Kayak	1	2	3	9	1
	8	Athlétisme	31	61	92	93	11
	9	Pétanque	8	49	57	12	9
	10	Aviron out	0	0	0	0	0
	11	Tennis	1	15	16	11	5
	12	Badminton	10	27	37	13	5
2025 2026	13	Cross SAJ	2	14	16	16	3
	14	Aviron in	0	0	0	0	0
	15	Tir à l'arc	5	28	33	20	6

Bilan :



Au moins 1 femme dans chacune des disciplines proposées





Délégations 2025-2029 :

1. Contexte institutionnel

La publication au *Journal officiel* du 31 décembre 2025 de l'arrêté relatif aux délégations ministérielles des parasports adaptés a conduit à une évolution du périmètre de délégation de la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA).

Pour rappel :

- La FFSA est délégataire pour 17 parasports adaptés d'été + 2 d'hiver
- La FFSA n'est plus délégataire pour le para-judo adapté, le para-équitation adaptée et le para-triathlon adapté ;
- La FFSA est nouvellement délégataire de la para-sarbacane adaptée.

2. Cadre technique pour la saison sportive en cours

Continuité de la saison sportive : responsabilité et respect du terrain

La saison sportive étant **en cours**, la Fédération Française du Sport Adapté a fait le choix de la **continuité**, par respect pour :

- Les sportifs, leurs familles et leurs encadrants,
- Les clubs, comités et ligues organisateurs,
- Les bénévoles et équipes techniques.

Continuité des pratiques

Les Conseillers Techniques Nationaux et référents techniques doivent garantir et sécuriser :

- Le **maintien des rencontres sportives** de para-judo adapté, para-équitation adaptée et para-triathlon adapté prévues au calendrier FFSA ;
- La **cohérence des parcours sportifs** des pratiquants ;
- La lisibilité des formats compétitifs pour les clubs et les sportifs.

Championnats nationaux

- Les **Championnats de France de para-judo adapté** et de **para-équitation adaptée** attribués sont **maintenus**.
- Ils se dérouleront dans un **format de championnat fédéral FFSA**.
- **Auront bien lieu** aux dates et lieux prévus,

Les cadres techniques accompagnent les clubs supports dans : l'application des règlements FFSA, la sécurisation technique et médicale, la gestion des officiels et des classifications.

3. Sécurité, règlements et encadrement

Les référents techniques et CTN sont garants du respect des principes suivants :

- Application stricte des **règlements sportifs FFSA existants** ;
- Mobilisation d'**officiels, arbitres et juges licenciés FFSA**, formés et reconnus ;
- ✓ Vigilance renforcée sur : la sécurité des pratiquants,
- ✓ L'adéquation des infrastructures et du matériel,
- ✓ La qualité de l'encadrement,
- ✓ Le respect des classifications Sport Adapté ;

Prise en compte des **besoins spécifiques liés aux situations de handicap**, tant sur le plan sportif que médical.

L'autonomie du Sport Adapté dans l'organisation de ses rencontres doit être **affirmée et assumée**, dans le respect du cadre fédéral.

Remerciements :

Je remercie l'ensemble de l'équipe régionale et collègues CTF/CTN pour leur investissement et leur engagement pour :

- ✓ Répondre à l'intérêt des sportifs,
- ✓ Garantir la continuité de la saison sportive,
- ✓ Préserver l'autonomie et l'expertise du Sport Adapté,
- ✓ Accompagner les clubs et les sportifs avec rigueur et responsabilité.

Formation

L'équipe régionale de l'Organisme de Formation :

- Simon Merdrignac – Elu au CODIR référent formation
- Magali Stevant - CTF LBSA – prise de poste mi-mars 2023 : Coordination de l'OF et action de formation
- Julie Le Not : Salariée sur des missions administratives et notamment celui de l'OF, a rejoint l'équipe en février 2025 pour aider à la structuration de l'OF et assuré le suivi administratif des formations.
- Emilie Laissus puis Maelle Monnier, en tant que CTN interviennent dans l'équipe sur la stratégie de l'OF ainsi qu'Angélique Le Briand en tant que directrice de la LBSA.
- Mathilde Morice en tant qu'alternante communication depuis septembre 2025

À la suite de l'analyse des besoins en formation réalisée en 2023, un catalogue de formation répondant aux besoins des associations a été réalisé.

Le souhait de la ligue reste d'affiner ses propositions pour répondre au mieux aux attentes des associations. **Quid de la communication dans nos clubs/assos et du recensement des besoins des associations ?**

L'Organisme de Formation de la Ligue de Bretagne du Sport Adapté est aujourd'hui certifié Qualiopi, ce qui implique la mise en place de process de suivi de tous les acteurs de la formation (formateurs, stagiaires, employeurs, ...).

Afin de faciliter le suivi de l'OF, la ligue a investi dans la mise en place d'un logiciel QUALIOBEE.

Un audit de surveillance de l'OF s'est déroulé le 23 octobre 2025 et nous avons conservé notre agrément. **L'audit de renouvellement** devra être prononcé avant le **09/06/2027**.

Quelques chiffres pour 2025 :

Sensibilisations	Nombre de Sessions	Volume Horaire	Lieux	Date	Nombre de stagiaires
Brevet Moniteur Football Apprentissage	1	8H / session	Montgermont	23/01/25	24
Club Inclusif	7	10H30 / session	Brocéliande	14-16-17/01/25	14
			St Brieuc	25/02 – 06-07/03/25	9
			Quimperlé	24/04 – 06-07/05/25	9
			Dinan	01-08-09/07/25	7
			Rennes	14-30-31/10/25	9
			Lorient Agglo	7-13-14/11/25	6
			Quimper	4-16-17/12/25	11
L2 APAS UNIVERSITE RENNES 2	2	2H / session	Campus Mazier – ST Brieuc	18-25/09/25	30

Formations

Bénévoles, Dirigeants, Educateurs	Nombre de Sessions	Volume Horaire	Lieux	Date	Nombre de stagiaires
Attestation de Qualification en Sport Adapté Module 1	1	21H / session	MDS Ploufragan	10-11-12/06/2025	8
Sport Santé Travailleurs Sociaux et PSH Échauffement en ESAT en prévention des blessures	2	25H / session	35 : • ESAT UTOPI St Jacques	Ateliers : STI 5 ENTRETIEN HYGIENE DES LOCAUX	20 18
Référent APS en ESMS	7	16H / session	Quimper	S2 : 22/04 visio 27/05 16/06 S3 : 30/09- visio 04/11- 27/11	15 14
			Ploufragan	S2 : 23/04 visio 28/05 17/06 S3 : 03/10 - visio 06/11 - 12/12	13 7
			Vannes	S2 : 25/04 visio 03/06 19/06 S3 : ANNULEE	7
			Rennes	S2 : 25/04 visio 03/06 19/06 S3 : 09/10 - visio 17/11 - 11/12	0 12
					10

Sportifs, Bénévoles	Nombre de Sessions	Volume Horaire	Lieux	Date	Nombre de stagiaires
Officiels Para Basket et Pétanque Adapté	1	14H	Dinard	29-30/11/25	2 Arbitres TT 3 Arbitres Badminton 6 Arbitres Basket 3 OTM 4 Tuteurs

Formation des salariés sur le territoire breton pour monter en compétences :

- Temps de travail Magali Stevant avec Emilie Laissus puis Maelle Monnier
- Temps de travail Magali Stevant avec Emilie Gougeon
- Temps de travail Magali Stevant avec Simon Merdrignac
- Visios formation FFSA : Magali Stevant CTF LBSA
- Webinaire ICERT
- Formation FALC : Magali Stevant – Angélique Le Briand – Emilie Gougeon / Elus LBSA : Christophe Lorguilloux – Sarah Piet – Elu asso : Véronique Viest de l'ASAB – Sportif Olivier Corbin
- Formation ACE 2 : Magali Stevant – Angélique Le Briand – Julie Le Not avec l'accompagnement de Simon

Le CCP

Le CCP Sport Adapté est en phase de test dans les ligues pilotes Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine. Il concernera des éducateurs sportifs avec des prérogatives d'encadrement et sera qualifiant.

Report ou annulations de formations

La session des Référénts APS en ESMS prévue début janvier 2025 a été annulée par manque de participants.

La session 3 sur Vannes de la formation des Référénts APS en ESMS prévue les 07/10/25 - Visio 12/11/25 - 08/12/25 a été annulée par manque de participants

Perspectives 2026 – 2027

AQSA M1 : 23-24-25 juin 2026 à Ploufragan

REFERENTS APS EN ESMS : 2 nouvelles sessions 4 et 5

Session 4 :

29 : 24/03/26 - visio 30/04/26 - 28/05/26 – 13 inscrits

22 : 26/03/26 - visio 05/05/26 - 04/06/26 – 0 inscrit

56 : 31/03/26 - Visio 06/05/26 -09/06/26 – 2 inscrits

35 : 02/04/26 - visio 07/05/26 - 16/06/26 – 1 rattrapage

Session 5 :

29 : 29/09/26- visio 03/11/26 - 26/11/26 - 11 inscrits

22 : 01/10/256 - visio 05/11/26 - 01/12/26 - 0 inscrit

56 : 06/10/26 - Visio 10/11/26 -08/12/26 - 1 inscrit

35 : 08/10/26 - visio 13/11/26 - 10/12/26 - 0 inscrit

Modules complémentaires

1. Ecriture d'un projet APS en ESMS
2. Conception d'un PPAP avec passage des tests

Club Inclusif : Formation de formateur : 28 avril 2026

Prévisionnel des sessions

TERRITOIRES	Module liminaire	Module FFSA
Ville de Redon / EPCI Bain de Bretagne	12 février 2026	24 et 25 février 2026
REPORT DPT 22 – Plouguernevel	5 mars 2026	17-18 mars 2026
<i>Golfe du Morbihan Vannes Agglomération</i>		
<i>DPT 35 - avec Liffré Cormier et Bretagne Romantique</i>	02 juin 2026	11 et 12 juin 2026
<i>Fougères / Fougères Agglo (35) – Fin septembre/début octobre ?</i>		
<i>DPT 22 – NO Fin octobre</i>		
<i>Ville de Quimper – session 3 ou Pontivy ville et agglo</i>	12 nov 2026	17 18 nov ou 19 20 nov 2026
<i>DPT 35 - AAP</i>	03 déc 2026	15 16 déc ou 17 18 déc 2026

Sport Santé : Correspondant Sport Santé

Evaluateur Sauv'Nage dans le 29 : fin septembre / octobre 2026

Savoir Rouler A Vélo Adapté :

Sollicitation de la CSN pour une formation des CTF pour juillet 2026 ou début septembre 2026

Aisance Aquatique :

La formation d'Encadrant en AA pourra revenir au catalogue des formations.

Sensibilisation Sport et Autisme

Sensibilisation AM ou Initiateur AM pour la saison 2027-2028

Perspectives

Les priorités pour l'année 2026/2027 :

- La mise en place de Qualiobee
- Dégager du temps pour proposer de nouvelles formations spécifiques Sport Adapté
- Points de vigilance :
 - La formation des éducateurs des fédérations disciplinaires qui n'ont pas la connaissance du handicap ni les prérogatives d'encadrement du SA
 - L'aspect financier : pour le développement de l'OF : démarchage auprès des autres OF, des fédérations disciplinaires, des facultés....

La FFSA travaille sur l'évolution des formations en SA

Pour donner suite à plusieurs temps de travail en visio sur la refonte des formations avec les CTF/CTN et l'Académie, une réflexion de ces travaux a été transmise à la commission des formations fédérales.

Une discussion et des échanges entre les élus de la commission des formations fédérales et les CTN s'est tenue pour permettre la validation d'une proposition à soumettre au Comité Directeur de la fédération.

Remerciements :

Pour conclure, je tiens à remercier Emilie Laissus pour tout son accompagnement depuis mon arrivée, son soutien et sa bienveillance pour ma formation et son aide sur la construction des formations. Ses précieux conseils m'ont permis de progresser et monter en compétences et de mener à bien mes missions.

UN GRAND MERCI !!!

Conclusion OF par SIMON Merdrignac Elu référent formation de la Ligue

Le rapport d'activité présenté met en évidence une année riche et structurée pour l'Organisme de Formation. Mon propos, en tant qu'élu référent, n'est pas de revenir sur le détail des sessions, mais d'en tirer les enseignements stratégiques.

1. La formation : un choix important pour la Ligue

Aujourd'hui, la formation est un outil essentiel pour la Ligue. Tous les départements ont exprimé le besoin de se former davantage.

Ils voient la formation comme un moyen de :

- mieux encadrer les sportifs,
- harmoniser les pratiques,
- sécuriser les interventions,
- renforcer les clubs et les CDSA.

La formation n'est donc pas un simple service. C'est un outil qui structure notre mouvement en Bretagne.

"Former, c'est investir dans la qualité. Former, c'est préparer l'avenir."

2. Une organisation plus solide

L'arrivée de Julie sur le volet administratif, le maintien de la certification Qualiopi et la mise en place du logiciel Qualiobee montrent que l'Organisme de Formation se professionnalise.

Nous avons aujourd'hui une organisation plus claire, plus sécurisée et plus crédible.

Cela renforce notre image auprès :

- des partenaires,
- des établissements médico-sociaux,
- des universités,
- et des financeurs.

C'est une étape importante pour la Ligue.

3. Un équilibre à trouver

Cependant, cette dynamique demande beaucoup d'énergie. Certaines formations ont été annulées faute de participants.

Cela montre que le développement ne peut pas être automatique.

Nous devons trouver un équilibre entre :

- ambition,
- capacité réelle de travail,
- et mobilisation des territoires.

Notre rôle d'élus est de veiller à ce que le modèle reste solide et durable.

4. Une phase importante pour l'avenir

Nous entrons dans une nouvelle étape.

Après avoir structuré l'Organisme de Formation, il faut maintenant :

- stabiliser son fonctionnement,
- clarifier les priorités,
- et assurer sa pérennité.

L'objectif n'est pas de faire toujours plus. L'objectif est de faire bien, durablement.

5. Conclusion

L'Organisme de Formation est aujourd'hui un pilier du projet breton.

Il permet de renforcer les compétences, d'améliorer la qualité des pratiques et de structurer notre réseau.

Notre responsabilité est maintenant claire : consolider ce qui a été construit pour garantir un développement stable et durable du sport adapté en Bretagne.

Le Pôle D'Excellence Régionale et de Formation Sport Adapté Bretagne

Bilan 2025

En 2025, le PERF Sport Adapté Bretagne a maintenu ses actions dans les différents dispositifs :

- L'entraînement des meilleurs régionaux
- Permettre l'accès au haut niveau et l'accompagnement des sportifs repérés
- Le suivi et l'accompagnement des sportifs de haut niveau

Haut Niveau

La Bretagne compte 4 sportifs sur les listes ministérielles de Haut Niveau, tous accompagnés par le PERF, et 2 sportifs internationaux dans les compétitions Virtus, mais dont la FFSA n'a pas l'attribution de reconnaissance de HN pour les disciplines (para aviron adapté et para équitation adaptée).

L'accompagnement et suivi des Sportifs de Haut Niveau (SHN)



Cléo RENOU,

Pôle France de Para Natation Adaptée. Liste Elite, classe ii2

Licenciée au Cercle des Nageurs du Pays de Redon (35)

PERF BRETAGNE : Embauchée à l'ESAT Talentea de St Jacut les Pins, le PERF l'accompagne pour faire le lien entre son projet sportif et son projet professionnel. LE PERF a travaillé en collaboration avec la Maison Régionale de la Performance pour la mise en place d'une CIP depuis janvier 2023.



PALMARES CHAMPIONNAT DU MONDE VIRTUS 2025 à Bangkok :
Sélectionnée en Equipe de France de Para Natation Adaptée



Individuel:
200m 4 nages

Relais Mixte :
4x 100m NL



Relais Mixte :
4x 100m 4 nages



Cécile BRUNACCI,

Pôle France de Para Basket Adapté féminin, Liste collectif nationaux, classe ii1

Licenciée à Sport Adapté Côte d'Emeraude (35)

PERF BRETAGNE : Embauchée à l'ESAT les Atelier du Domaine à Châteauneuf d'Ille et Vilaine, le PERF l'accompagne dans l'articulation entre ses différents projets et la mise en place d'une convention simple d'aménagement de son temps de travail pour pouvoir participer pleinement à tous ses projets. Le PERF accompagne également Cécile dans le lien avec le Pôle



PALMARES CHAMPIONNAT DU MONDE VIRTUS 2025 à Astana :

Sélectionnée en Equipe de France de Para Basket Adapté et Capitaine de l'équipe



4ème place



Davy DELUSIER,

Pôle France de Para Basket Adapté, Liste senior, classe ii1
Licencié à Sport Adapté Côte d'Emeraude (35)



En 2^{ème} année de STAPS à l'UCO de Vannes, Davy mène de front l'ensemble de ses projets en étant sport accompagné par le Pôle France pour lui permettre qu'il puisse réaliser son projet sportif et son projet scolaire



PALMARES CHAMPIONNAT DU MONDE VIRTUS 2025 à Astana :
Sélectionné en Equipe de France de Para Basket Adapté



2^{ème} place



Gurvan PETON,

Pôle France de Para Football Adapté, Liste Collectif Nationaux, classe ii1
Licencié à l'ASCKAM (29)



PERF BRETAGNE : Embauchée en septembre 2023 à l'ESAT Kan Ar Mor de Quimper, le PERF l'a accompagné lors de sa fin de stage pour la préparation de son embauche pour présenter son projet sportif et l'articulation possible entre ses différents projets. LE PERF a accompagné la mise en place d'une convention d'aménagement du temps de travail avec la Maison Régionale de la Performance : une Convention d'Insertion Professionnel



PALMARES CHAMPIONNAT DU MONDE VIRTUS 2025 à Torrevieja : Sélectionnée en Equipe de France de Para Futsal Adapté



4^{ème} place

Enzo PRIGENT,

Pôle France de Para Athlétisme Adapté, Liste Espoir
Licencié au Stade Brestois Athlétisme (29) et à l'AS Parcou (29)



En 2025, Enzo a connu 2 sélections en équipe de France :



PALMARES CHAMPIONNAT D'EUROPE DE PARA ATHLETISME ADAPTE EN SALLE VIRTUS 2025 à Espoo (Finlande) en Mars 2025



7^{ème} place sur la finale du 800m

PALMARES CHAMPIONNAT DU MONDE DE PARA CROSS ADAPTE VIRTUS à Gênes (Italie) en novembre 2025



Equipe Cross Court





Yanis FARESCOUR

Pôle France de Para Basket Adapté, Liste Collectif Nationaux, classe ii1
Licenciée à Sport Adapté Côte d'Emeraude (35)



Yanis a obtenu son éligibilité internationale Virtus en 2025, lui permettant d'entrée officiellement au Pôle France.

Pour cette première année, il n'a pas été sélectionné en Equipe de France pour les championnats du monde



Baptiste LUCAS

Pôle France de Para Tennis de Table Adapté, Liste Collectif Nationaux, classe ii2
Licenciée à Sport Adapté Côte d'Emeraude (35)



Baptiste a obtenu son éligibilité internationale Virtus dans la catégorie ii2, lui permettant d'entrée officiellement au Pôle France.

Pour cette première année, il n'a pas été sélectionné en Equipe de France pour les championnats du monde

La promotion et la diffusion du film « Inclassable »



Un film qui met en lumière 4 sportifs de haut niveau porteurs de Trisomie 21 accompagné avec la Fédération Française du Sport Adapté dont Cléo Renou, la nageuse Bretonne. Ce film raconte l'histoire de Cléo, Marie, Jason et Jean, qui sont champions du monde mais qui ne peuvent pas participer aux Jeux Paralympiques. La Ligue de Bretagne du Sport Adapté, en partenariat avec le CDOS 22 et la Foire Exposition de Saint-Brieuc, a organisé la première projection en Bretagne du film « Inclassables », réalisé par Sebastiano d'Ayala Valva.

👉 Mardi 16 septembre 2025 à 18h30

📍 Salle L'Hermione – Rue Pierre de Coubertin, 22000 Saint-Brieuc

Ce documentaire inédit met en lumière les parcours inspirants de **quatre sportifs de haut niveau porteurs de Trisomie 21**, ces grands oubliés des Jeux Paralympiques.

🎬 **Une soirée exceptionnelle : projection & débat**

La projection a été suivie d'un **débat animé par Thierry Éon**, en présence de :

- **Cléo Renou**, athlète bretonne et protagoniste du film
- **Laurent Ségal**, producteur
- **Sebastiano d'Ayala Valva**, réalisateur

150 personnes étaient présentes pour cette première projection : beaucoup d'émotions, une ovation à la fin du film !

📌 **Un moment fort autour du sport, de l'inclusion et de la différence**

Cet événement unique a eu pour ambition de sensibiliser et de valoriser les talents de sportifs trop souvent invisibilisés, tout en ouvrant le débat sur leur place dans les grandes compétitions internationales.

💡 Ce moment a été organisé en collaboration avec des sportifs du Sport Adapté qui se sont engagés en tant qu'académiciens à la Ligue de Bretagne du Sport Adapté : des journalistes, des ambassadeurs, mais également bénévoles au soutien de la logistique...

Le programme d'accès au Sport de Haut Niveau

L'accompagnement vers les Pôles France pour les sportifs repérés


Lorsque des sportifs sont repérés, le PERF fait le lien avec les Pôles France Sport Adapté et les accompagne pour participer aux stages de détection par un premier RDV pour expliquer le projet au sportif et son entourage, rassurer le sportif, évaluer ses besoins (transport, accompagnement, vie quotidienne, aménagement temps de travail...), le PERF accompagne le sportif dans :

- Travail de l'autonomie dans les transports,
- Liens avec les employeurs, les familles pour la présentation des projets, organisation de la détection et du Haut niveau...
-

Les sportifs en détection dans les Pôles France en 2025

Pôle France Para Basket Adapté féminin	Michelle KERVRAN (SACE-35)	Après un repérage et un premier stage au Pôle en 2023, Michelle a rejoint le Pôle dans le cadre d'un projet de partenaire d'entraînement. En 2025, nous avons accompagné Michelle vers une sortie du Pôle et une valorisation de son très beau parcours et un encouragement à poursuivre avec son club de SACE
	Ridaanti SOUF BACO (AS La Brétèche – 35) Thaïs BAILLET (HA Pléjadur – 29)	Ridaanti et Thaïs ont été repéré en 2023 lors du Challenge Daniel Renard, elles ont participé à un premier stage de détection en 2023. Elles sont toujours en détection au Pôle dans le projet de devenir joueuse, sous condition de confirmer au niveau sportif, que le projet plaise aux sportives et démarrer ensuite la réalisation d'un dossier d'éligibilité.

Pour que les sportives participent à ces stages, les 3 clubs bretons de ces dernières se sont mobilisés pour les accompagner sur les stages, pour faire du lien avec les sportives et leur environnement (employeurs, familles...) pour leur permettre d'aller au stage...

Pôle France de Para Football Adapté	Lilian AVIS (CDSA 22) 	Lilian a participé en 2023 et 2024 à la Coupe Nationale Espoir avec l'équipe du CDSA 22. Lors de cette compétition il a été repéré par le Staff du Pôle France. Il a été invité à participer en février 2025 à un stage de détection au Pôle France de Para Foot Adapté, au CREPS de Reims, accompagné par Angélique (et Gurvan) Ce stage réussi qui lui ouvre les portes du Pôle ! Lilian rejoint l'autre breton Gurvan au Pôle France ! Un guide de luxe. Il fait son entrée au Pôle courant 2025. Merci aux parents de Lilian qui sont toujours là pour l'accompagner dans ce rêve !
---	--	---

Quelques photos du stage :



L'accompagnement dans les transports :



Le PERF Sport Adapté Bretagne a fait le lien avec les différents Pôles France pour vérifier les performances de certains sportifs bretons ayant participé aux championnats de France para Adapté.

Repérage et mise en œuvre des entraînements des meilleurs sportifs régionaux

L'activité Para Football Adapté

- Jeunes :

Accompagnement des 4 CDSA dans le repérage pour créer leurs équipes départementales (le Morbihan et le Finistère n'ont pas d'équipe pour le moment)

Du 11 au 13 février : Organisation d'un stage de 3 jours au Lycée de St Ilan à Langueux pour les 2 sélections départementales jeunes qui participent à la CNE avec l'organisation d'un tournoi amical "La coupe de la Ligue" remporté par le CDSA 35.



Du 1er au 3 Avril, les 2 équipes ont participé à la Coupe Nationale Espoir, le championnat de France de para football adapté réservé aux sélections départementales pour les jeunes entre 16 et 20 ans. La compétition se déroulait à Agen.

Résultat :

3^{ème} : Ille et Vilaine

6^{ème} : Côtes d'Armor



La participation à la CNE permet également de faire du lien avec le Pôle France.

Académie Bretagne du Sport Adapté

**Le Rapport d'Activité est présent dans un document spécifique
en pièce jointe**

Construction d'un nouveau projet Sport Adapté en Bretagne

Élaboration du Projet Territorial Sport Adapté (PTSA)

Une démarche structurée, territoriale et concertée

Le Projet Territorial Sport Adapté (PTSA) constitue le cadre stratégique de développement du Sport Adapté en Bretagne pour les années à venir. Son élaboration a reposé sur une méthode volontairement participative, associant les territoires, les élus, les salariés et les acteurs du réseau.

1. Une phase de concertation départementale

Quatre rencontres territoriales ont été organisées en novembre :

- 13 novembre – Acteurs et sportifs du Sport Adapté du Finistère (Châteaulin)
- 14 novembre - Acteurs et sportifs du Sport Adapté des Côtes d'Armor (Saint-Brieuc)
- 19 novembre - Acteurs et sportifs du Sport Adapté d'Ille et Vilaine (Rennes)
- 26 novembre - Acteurs et sportifs du Sport Adapté du Morbihan (Theix)

Ces temps d'échanges ont permis :

- ❖ d'identifier les besoins spécifiques de chaque territoire,
- ❖ de faire remonter les réalités opérationnelles des clubs et CDSA,
- ❖ de clarifier les priorités locales,
- ❖ de renforcer le lien stratégique entre la Ligue et les départements.

Cette étape a constitué la base de travail du projet régional.

2. Une validation politique régionale

Le séminaire des élus des Comités départementaux et de la Ligue Régionale du 10 janvier à Saint-Brieuc a permis :

- d'acter les orientations stratégiques,
- de structurer les axes prioritaires,
- d'inscrire le PTSA dans une vision politique partagée.

Le projet a ensuite été formalisé, ajusté, puis validé par les instances.

3. Les axes stratégiques retenus

Le PTSA s'articule autour de quatre axes majeurs, traduisant les enjeux prioritaires du Sport Adapté en Bretagne.

❖ AXE 1 - Affirmer et structurer notre expertise

Cet axe vise à consolider la légitimité de la Ligue comme acteur de référence du parasport adapté en Bretagne.

Il repose sur trois orientations :

1. Formaliser notre expertise (discours institutionnel clair, outils structurés, cohérence régionale).
2. Diffuser notre savoir-faire en interne et en externe (communication, formation, valorisation).
3. Faire reconnaître le Sport Adapté comme acteur expert auprès des partenaires institutionnels et professionnels.

L'enjeu est double : renforcer notre crédibilité et sécuriser notre positionnement dans les politiques sport, santé et inclusion.

❖ AXE 2 - Structurer une offre accessible, sécurisée et durable

Cet axe porte la structuration concrète du développement des pratiques.

Il s'agit de :

- organiser une offre lisible et sécurisée,
- accompagner la sensibilisation vers la licence,
- lever les freins périphériques à la pratique (transport, mobilité, environnement social, fatigue...).

L'objectif est de passer d'initiatives ponctuelles à un cadre structuré et durable sur l'ensemble du territoire.

❖ AXE 3 - Permettre à chacun d'atteindre ses objectifs

Cet axe place le pratiquant au centre du projet.

Il vise à :

- sécuriser les parcours sportifs,
- faciliter la continuité de la pratique dans le temps,
- valoriser toutes les formes d'engagement et d'excellence (progression, implication, performance, citoyenneté).

Il s'agit de reconnaître la diversité des trajectoires et d'adapter l'accompagnement aux besoins individuels.

❖ AXE 4 - Contribuer à une société durable et inclusive

Au-delà du développement sportif, cet axe affirme la dimension sociétale du Sport Adapté.

Il porte :

- la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap,
- la promotion de la diversité, de l'inclusion et des pratiques durables,
- le positionnement de la Ligue comme acteur ressource régional sur le sport et le handicap.

Cet axe inscrit pleinement le PTSA dans les enjeux contemporains des politiques publiques.

4. Une déclinaison opérationnelle partagée

Chaque axe stratégique est décliné :

- ❖ en priorités territoriales choisies par les CDSA et la Ligue,
- ❖ en plans d'actions spécifiques pour chaque CDSA et la Ligue,
- ❖ avec une clarification des rôles des acteurs de CDSA et de la Ligue.

Cette organisation permet :

- ❖ une cohérence régionale,
- ❖ une autonomie territoriale,
- ❖ une responsabilité partagée,
- ❖ une meilleure lisibilité pour les partenaires.

5. Une feuille de route pour 2025-2029

Le PTSA constitue désormais :

- un outil de pilotage stratégique,
- un cadre commun pour l'ensemble du réseau breton,
- un support de dialogue avec les partenaires institutionnels,
- une base d'évaluation et d'amélioration continue.

Il engage la Ligue et les CDSA dans une dynamique structurée, collective et durable pour les quatre prochaines années.

Rapport d'Orientation

Projet Territorial Sport Adapté Bretagne

**Le Projet Territorial Sport Adapté Bretagne voté par les CDSA et la Ligue
est présent dans un document spécifique
en pièce jointe**

Plan d'action de la Ligue de Bretagne

**Le Plan d'action de la Ligue Bretagne Sport Adapté associé au PTSA breton -
2026-2029
est présent dans un document spécifique
en pièce jointe**

Rapport financier

Ligue de Bretagne Sport Adapté

Rapport financier : Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Nous sommes suivis par le cabinet IGAM ; la comptable se déplace au bureau et fait le point avec Angélique et Julie, suivi par Marie-Hélène.

OBSERVATIONS SUR L'ANNÉE COMPTABLE 2025

En 2025, la Ligue fait un bilan positif de +16 549.32 €

Le Fond associatif de la Ligue s'élève aujourd'hui à +177 868.89€ auxquels s'ajouteront les 16 549.32 euros après validation.

Avec un coût mensuel de près de 11 800€ pour les salaires, le fond associatif est essentiel pour sécuriser les emplois et l'association, de même que la subvention de 30 000 € que nous avons perçu pendant 3 ans en tant que région pilote de l'Académie Sport Adapté.

Les postes de dépenses ayant évolué de manière importante en 2025 sont :

- 2 véhicules en location, avec grosse augmentation des tarifs
- 1 Bureau plus grand pour pouvoir accueillir les 4 professionnels, donc plus coûteux, à la Maison des Sports

Concernant les emplois, de 2024 à 2026, le poste de « chargé de formation » occupé par Magali a est subventionné pour 3 ans à hauteur de 12 000€ par an, ainsi que le poste d'Angélique sur le dispositif d'« Emploi Sportif Qualifié » subventionné pour 3 ans à hauteur de 17 600€ par an

Le Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) de l'Agence Régional et de Santé a été renouvelé en 2024 avec quelques évolutions :

- La Ligue de Bretagne est missionnée par l'ARS pour l'organisation et l'animation des formations à destination des référents en Activités Physiques et Sportives (APS) en Etablissement Sociaux et Médico sociaux (ESMS), avec une attente de 8 formations par année.
- Une enveloppe de 90 000€ par an pour ce nouveau.

Les élus du Comité Directeur de la Ligue renoncent pour la plupart au remboursement de leur transport (déclaration aux impôts).

Depuis le 1^{er} janvier, Emilie Gougeon est passé à 50% à la Ligue (et 50% à la FFSA). Cette diminution du temps de travail a induit une baisse des frais de salaire sur ce poste.

Depuis le 1^{er} février, Julie a été embauchée à mi-temps en tant que secrétaire administrative en soutien sur la gestion administrative des formations, en soutien à Magali et à l'organisation des formations « Référents APS en ESMS ».

Subventions :

CPOM / ARS :

90 000 euros, dont une partie est reversée aux CDSA pour leurs actions réalisées.

Conseil Régional de Bretagne

9500€ pour la subvention d'aide au fonctionnement des Ligues

4000€ pour le Pôle d'Excellence Régional et de Formation

5500€ pour les actions RSE et héritages 2024

(aide au financement des 16 championnats régionaux)

Agence Nationale du Sport

Projet Sportif Fédéral : 24 050€ (29 200€ en 2024)

Subvention instruite par la FFSA, sous l'égide de l'Agence Nationale du Sport.

Aide à l'emploi - ESQ ParaSport :

17 600€ pour le poste d'Angélique (renouvellement en 2024 – pour 3 années)

Aide à l'emploi – emploi ANS :

12 000€ pour le poste de Magali (nouveau financement en 2024 – pour 3 années)

ANS- Haut niveau : plus de subvention : aide directement versé par la fédération à hauteur de 500€ (nous avons 4000€ les autres années)

FFSA

Académie du Sport Adapté Bretagne : 30 000€ versés à la Ligue en tant que région pilote – cette subvention participe au financement de l'emploi d'Emilie Gougeon

Cette aide existe depuis 3 ans, l'aide s'arrête dès 2026.

La FFSA accorde des subventions exceptionnelles lors de la réalisation des programmes fédéraux (Sport Santé, Sport Adapté Jeunes, Féminisation...)

AFDAS et aide à l'apprentissage par l'Etat

Aide pour l'alternance de Mathilde Morice (BUT Technique de Communication)

La Ligue est attentive à récompenser et fidéliser les salariées quand c'est possible par la prime Partage de la Valeur - PPV (anciennement prime Macron – non soumise à charge salariale et à l'impôt sur le revenu pour les salariées). 1000€ a été versé à chaque salariée à temps plein au cours de l'année 2025, et au prorata des temps de travail des salariées

Bilan 2025 :

Compte courant du Crédit Agricole : 95 324,72 €

Compte sur livret A : 83 960,34 € (dont 1773,84 € d'intérêt)

Compte CSL assos : 110 426,16€ (dont 1012,12 € d'intérêt)

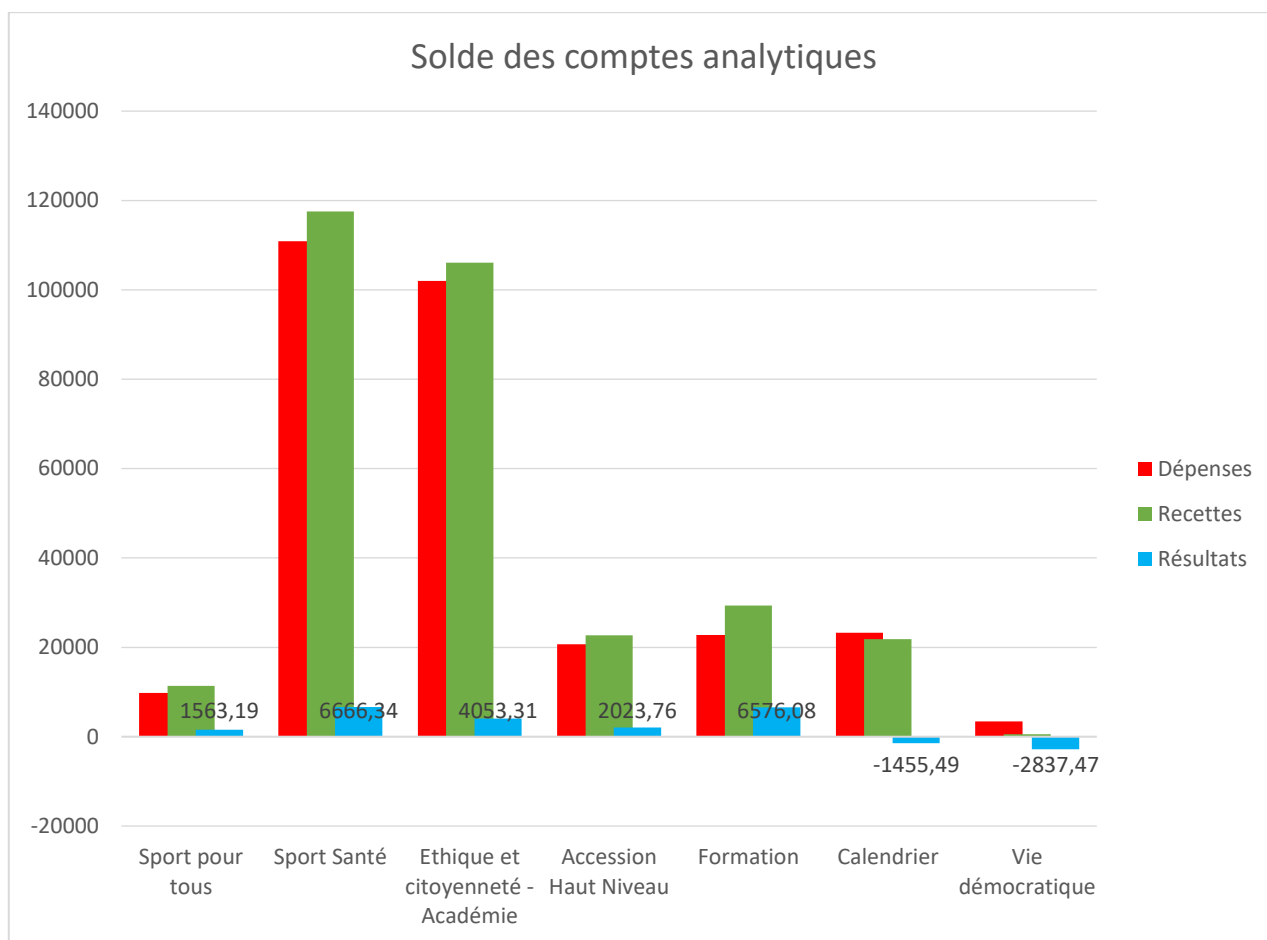
Caisse : 86€

2025 :

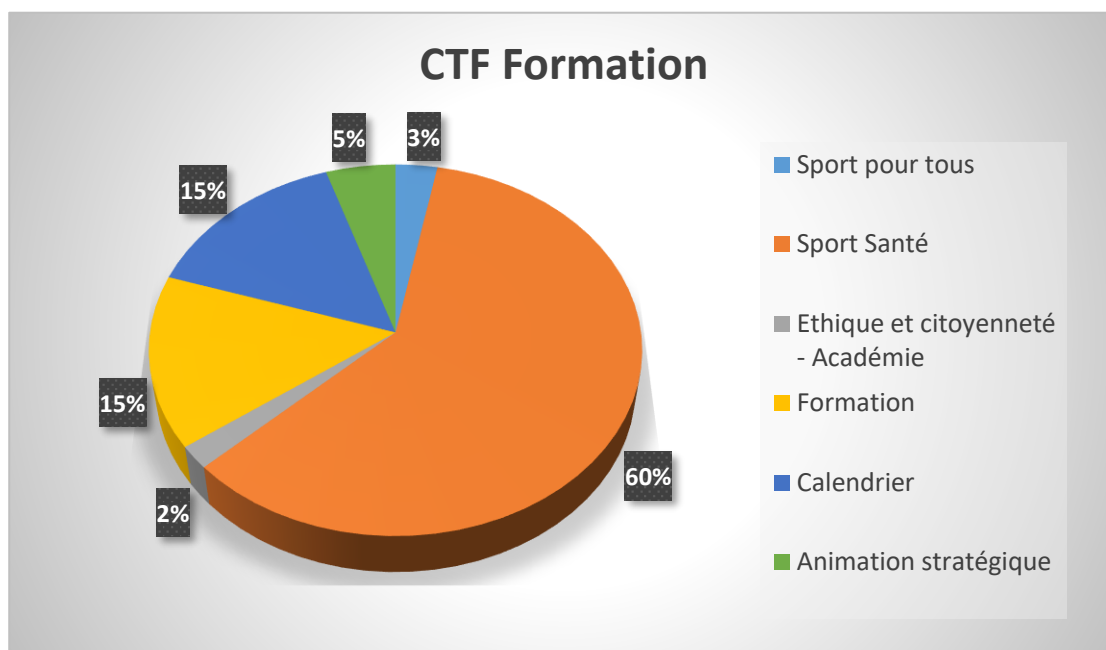
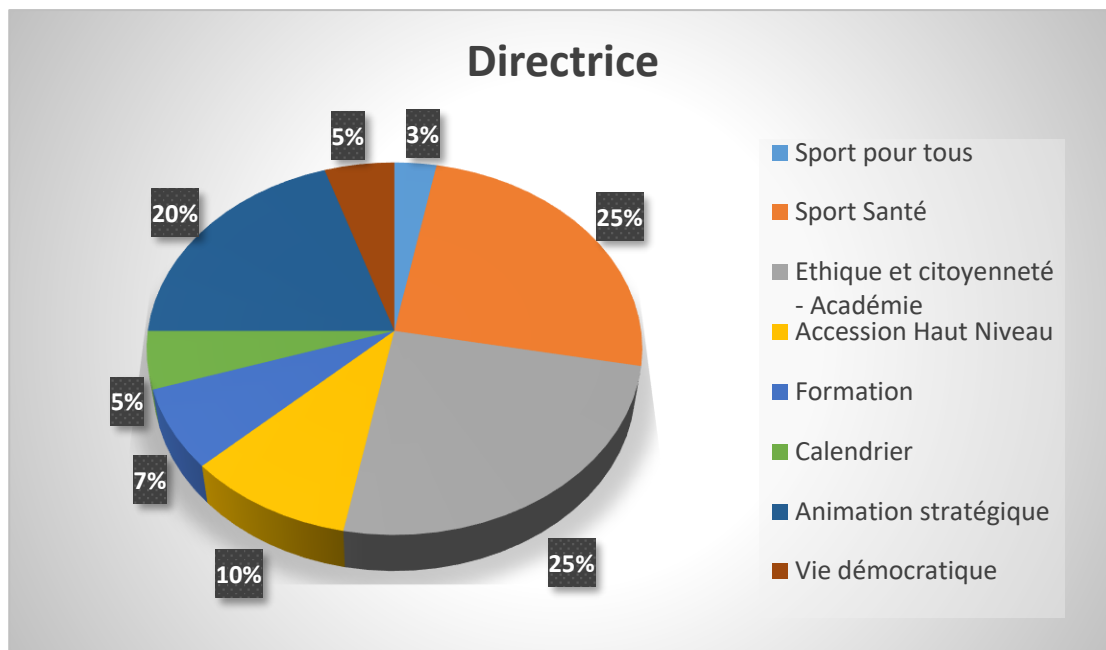
Nous devons avoir un Commissaire aux comptes depuis 3 exercices, puisque nous dépassons les 153 000 euros en subventions publiques et dons.

Quelques subventions débutent en 2025 et se terminent avant juin 2026. Les sommes prévues et non dépensées ont été reportées sur l'exercice 2026.

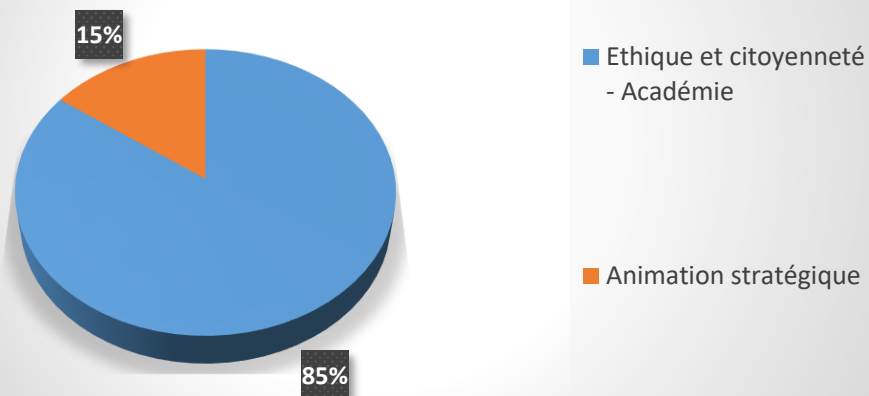
Trésorerie



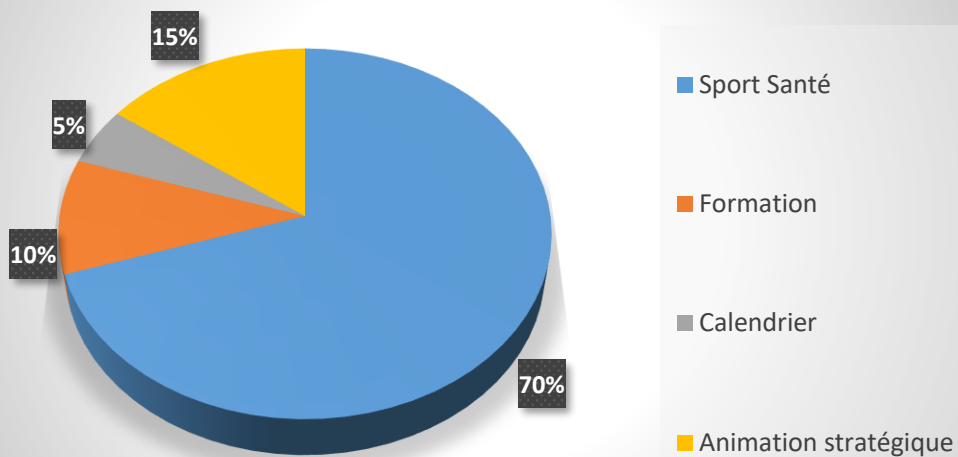
Clé de répartition des actions par emploi selon les comptes analytiques :



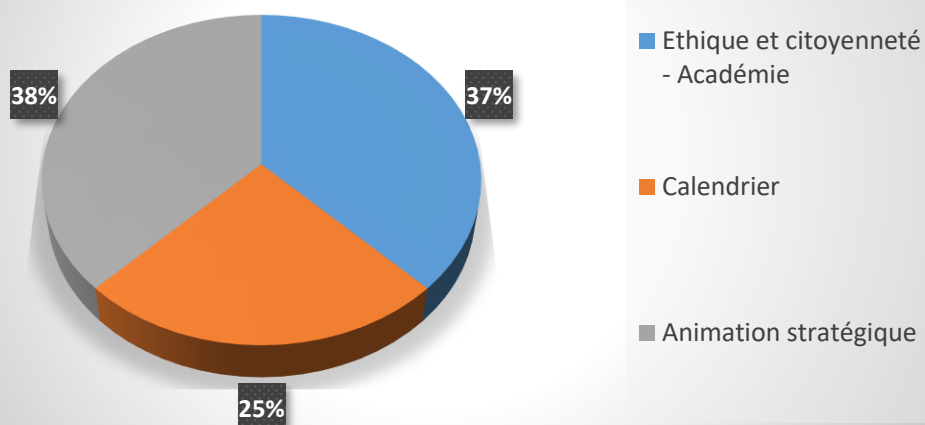
Chargée de Projet Académie du Sport Adapté Bretagne



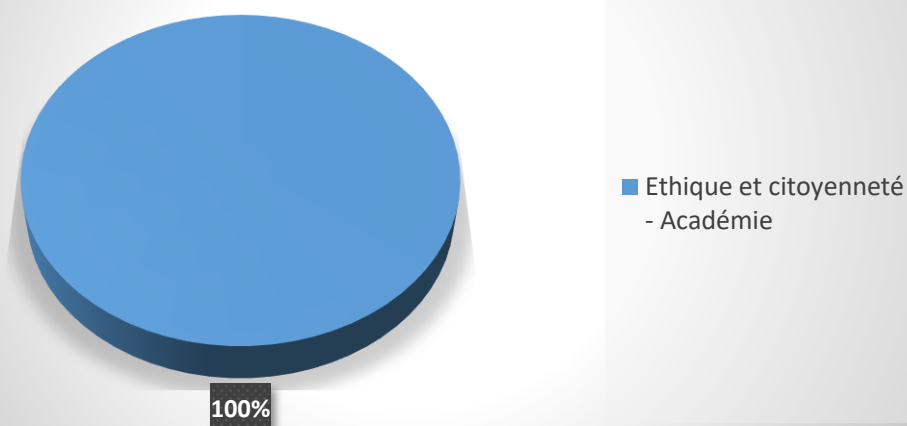
Secrétaire Administrative



Alternante Communication



Stagiaire Académie



Mathilde
Académie

COMPTE DES RÉSULTATS 2025

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	42 332	44 027	1 695	3.85
Production stockée Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	189 974	282 676	92 702	32.79
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	418	4 000	3 582	89.55
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	75	2	73	NS
Total I	232 798	330 705	97 907	29.61
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	94 850	108 946	14 096	12.94
Impôts, taxes et versements assimilés	1 681	1 683	2	0.13
Salaires et traitements	102 053	111 118	9 065	8.16
Charges sociales	29 950	29 260	691	2.36
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	719	713	6	0.84
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	32	418	386	92.34
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	650	379	271	71.48
Total II	229 935	252 517	22 581	8.94
I - Résultat d'exploitation (I-II)	2 863	78 188	75 325	96.34
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits affrants à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affrants à des exercices antérieurs

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	2 786		3 559		772	21.71
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2 786		3 559		772	21.71
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	2 786		3 559		772	21.71
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 649		81 747		76 098	93.09
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			230		230	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII			230		230	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			230		230	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	235 585		334 264		98 679	29.52
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	229 935		252 747		22 811	9.03
Solde intermédiaire	5 649		81 517		75 868	93.07
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	51 200				51 200	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	40 300		51 200		10 900	21.29
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	16 549		30 317		13 768	45.41

BILAN ASSOCIATIF 2025

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	3 382	2 498	884	1 603	719	44.86
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mise s en équivalence							
Autres participations	15		15	15			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	102		102		102		
Total I	3 499	2 498	1 001	1 618	617	38.14	
	Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				342	342	100.00
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	3 197	32	3 165	4 298	1 133	26.36
	Autres créances	735		735	667	68	10.19
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	289 797		289 797	272 489	17 308	6.35	
Charges constatées d'avance (3)	276		276		276		
Total III	294 005	32	293 973	277 796	16 177	5.82	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		297 504	2 530	294 974	279 414	15 560	5.57

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

Ligue de Bretagne Sport Adapté

ligue.bretagne@sportadapte.fr – 07 81 04 60 56

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	177 869		147 552		30 317	20.55
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	16 549		30 317		13 768	45.41
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	194 418		177 869		16 549	9.30	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	40 300		51 200		10 900	21.29
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	40 300		51 200		10 900	21.29	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 708		37 647		3 939	10.46
	Dettes fiscales et sociales	16 367		12 636		3 731	29.53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	10 180		62		10 118	NS
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	60 256		50 345		9 910	19.68
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	294 974		279 414		15 560	5.57

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

60 256 50 345

(2) Dont concours bancaires courants et solides créditeurs de banques

Rapport du Commissaire aux comptes

Réalisé par le cabinet AUDACC



Expertise Comptable / Commissariat aux Comptes / Social

Fabien **Jouan**
Thomas **Pécheu**
Dominique **Clément**

Experts-Comptables DPLE
Commissaires aux Comptes

www.AUDACC.fr
02 96 61 83 33
audacc@audacc.fr

**ASSOCIATION LIGUE DE BRETAGNE
DU SPORT ADAPTE
Association Loi 1901
Siège social : 18 rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2025

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée en date du 16/03/2024 par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION LA LIGUE DE BRETAGNE DU SPORT ADAPTE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION LA LIGUE DE BRETAGNE DU SPORT ADAPTE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du bureau de l'association et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'ASSOCIATION LA LIGUE DE BRETAGNE DU SPORT ADAPTE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met

en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PLERIN, le 20 Février 2026

Le Commissaire aux Comptes

AUDACC, représenté par

Thomas PECHEU



Budget prévisionnel 2026

Dépenses

Actions	TOTAL
SPORT POUR TOUS	18436
MISSIONS TRANSVERSALE - Activités Motrices, SAJ, Handicap Psy, Bouger avec le Sport Adapté, sport et Autisme Organisation et Développement des 21 Para disciplines Adapté délégataires	
ETHIQUE ET SPORT SANTÉ	146913,635
SPORT SANTE	90004,796
CPOM 2024-2026	90004,796
ETHIQUE ET CITOYENNETÉ (ACADÉMIE)	56908,839
Rencontre institutionnels et partenaires	140
Entretiens et analyse des pratiques	1148
Conseil consultatif des sportifs	2842
Conseil consultatif des sportifs régional	1172
Construction : Conseil consultatif des sportifs clubs et CDSA	1670
Formation Sportifs	4353,2
Formation - acteurs fédéraux (avec sportifs)	303
Coordination et frais de fonctionnement (dont les salaires)	48122,639
ACCÈS AU HAUT-NIVEAU / PERF	18023,5935
Programme régional de repérage et d'entraînement	9906,8
Programme d'accession : Accompagnement vers le Haut Niveau - listés collectifs et Espoirs	535
Programme d'Excellence : Suivi SHN	941,5
Coordination et frais de fonctionnement (dont les salaires)	6640,2935
FORMATION	33654,6319
EXTERNE	3497,6
INTERNE - Besoins et Formations Internes	896
Formation des élus / bénévoles	2027
Coordination, fonctionnement et certification Organisme de formation (dont les salaires)	27234,0319
CALENDRIER SPORTIF	17435,3295
Réunion calendrier	187
Organisation de 16 championnat de Bretagne Para Sport	3043,6
Coordination et frais de fonctionnement (dont les salaires)	14204,7295
ANIMATION STRATÉGIQUE (RÉPARTI DANS LES ACTIONS)	13038,9
Coordination actions Ligue - mise en place et promotion projet fédéral (Salaire : réparti dans les actions)	1749
CONSEIL DES PRESIDENTS	418,4
PROJET PTSA BZH	1955
PARTENARIATS INSTITUTIONNEL	523,2
FEMININES	3448
ETR	4479,7
Collaboration CDSA	845,3
VIE DÉMOCRATIQUE ET FONCTIONNEMENT	9383,2065
Réunions de Comités directeurs	2418
Suivi financier - lien trésorières + comptable et directrice	96
Participation aux réunions fédérales	330
Présentations aux AG des CDSA	398,8
Assemblée générale Ligue	2499,8
Coordination et frais de fonctionnement (dont les salaires)	3640,6065
NON IMPUTABLE (REPARTI DANS LES ACTIONS)	11308,39
Total dépenses	243846
Valorisations	60388
Bénévolat	18084
Mise à dispo CTN	34804
Infrastructures	7000
Dons équipements sportifs	500

Recettes

Etat	140005
Actions	110405
PSF/Agence Nationale	20405
CPOM ARS	90000
Emploi	29600
Emploi ESQ	17600
Emploi ANS	12000
EPCI	10300
Aide Conseil Régional	9500
Aide au déplacement Championnat de France (CFR TT)	300
Aide à l'acquisition de matériel	500
Fédération Française Sport Adapté	48000
Soutien PERF	1000
Soutien SAJ	500
Académie	25000
Soutien FFSA sur thématique	3000
Quote Part Licence	18500
PERF	2000
Participations CDSA	2000
INSCRIPTIONS CHAMPIONNATS REGIONAUX	1000
Formations	27460
Sensibilisation Club Inclusif	14000
FAC	320
BMFA	640
AQSA * 1 modules	4500
Rédaction projet APS - référent APS en ESMS	1500
Sauv'Nage	500
Partenariats Privés	5000
Dons	4000
Fonds propres	6081
TOTAL	243846
Valorisations	60388
Bénévolat	18084
Mise à dispo CTN	34804
Infrastructures	7000
Dons équipements sportifs	500
TOTAL	304234



Ligue de Bretagne Sport Adapté

Maison Départementale des Sports
18 rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN
ligue.bretagne@sportadapte.fr
07 81 04 60 56